

# ATLAS POLMAR DE LA SOMME

## Inventaire des zones sensibles du littoral



# sommaire

## Introduction

- Contexte et enjeux ..... p. 3
- Utilisation de l'atlas ..... p. 3

## TOME 1 - AIDE À LA DÉCISION

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU LITTORAL ..... p. 5

### Cartes d'indice

- Indice de sensibilité socio-économique ..... p. 8
- Indice de sensibilité géomorphologique ..... p. 9
- Indice de sensibilité écologique ..... p. 11

### Cartes thématiques

- Activité et usages socio-économiques ..... p. 14
- Géomorphologie ..... p. 15
- Zonages environnementaux ..... p. 19

## TOME 2 - AIDE AUX OPÉRATIONS

PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES PAR SECTEURS ..... p. 21

- Recommandations générales et par grands types de milieux ..... p. 22
- Plan d'assemblage des cartes opérationnelles ..... p. 25
- Cartes opérationnelles et fiches de recommandations par secteur ..... p. 26

# Introduction générale

## CONTEXTE ET ENJEUX

Le dispositif opérationnel ORSEC consiste en une organisation globale de gestion des événements ayant, ou pouvant avoir, des impacts dans le domaine de la sécurité civile. Il comprend des dispositions générales, applicables en toutes circonstances, complétées, le cas échéant, par des dispositions spécifiques propres à certains risques préalablement identifiés.

Le code de la sécurité intérieure fixe trois échelons de planification et de mise en œuvre de l'ORSEC : le département (sous l'autorité du Préfet de département) ; la zone de défense et de sécurité (sous l'autorité du Préfet de Zone) ; le domaine maritime (sous l'autorité du Préfet Maritime).

En cas de pollution ou à un risque de pollution majeure par hydrocarbure, sur le littoral d'un ou de plusieurs départements, l'articulation de ces trois échelons se fait dans le respect des prérogatives de chacun, à savoir :

- le Préfet de Département, en tant que Directeur des Opérations de Secours, active la disposition spécifique POLMAR-Terre départementale, dirige les opérations de lutte à terre et coordonne l'action des maires des communes touchées
- le Préfet de Zone coordonne l'action des préfets de départements si nécessaire, assure leur soutien en cas de besoin et veille à la cohérence des actions terrestres et maritimes
- le Préfet Maritime active la disposition spécifique POLMAR-Mer et dirige les opérations de lutte en mer

Pour permettre une réponse efficace, le Préfet de département doit avoir à sa disposition une disposition spécifique POLMAR-Terre structurée et opérationnelle. Celle-ci est construite sur la base de « constituants techniques », dont l'un des composants essentiels est l'inventaire des zones à protéger en priorité. L'identification de ces zones s'appuie sur un travail d'analyse préalable de la sensibilité du littoral, formalisé dans l'Atlas de sensibilité POLMAR-Terre. Cet atlas permet d'identifier et de hiérarchiser les sites sensibles en cas de pollution, notamment par l'utilisation d'indices, pour permettre une application opérationnelle en situation de crise. Il est assorti de préconisations environnementales en matière de lutte, de façon à aider les services en charge du nettoyage. Ce document est donc destiné aux autorités et services intervenant dans le dispositif POLMAR tant du point de vue décisionnel que opérationnel.

La durée de vie des atlas de sensibilité POLMAR/Terre est au maximum de 10-15 ans. Dans le Nord-pas-de-calais et en Picardie, les atlas de sensibilité datent respectivement de 2006 et de 2004. Une réflexion sur la mise à jour a donc été engagée fin 2013 en Nord – Pas-de-calais.

Dans ce cadre, a émergé l'idée d'une harmonisation des atlas départementaux à l'échelle de la zone de défense Nord. L'idée consistait à améliorer la cohérence des atlas de sensibilité en utilisant la même méthodologie (guide national) en particulier pour la constitution des indices, et en disposant d'une visualisation cartographique dynamique par le biais d'un SIG numérique commun à tous les départements de la zone, en complément des éditions papier. Le choix du SIG numérique s'est porté sur Qgis.

Cela répond au besoin d'une meilleure adéquation des éléments stratégiques fournis aux préfets si plusieurs départements sont touchés, et facilite le rôle de coordination assuré par le préfet de zone. De plus, l'utilisation d'un SIG numérique et d'une base de données associée facilite la mise à jour des informations, dont les « durées de vie » sont diverses.

L'élaboration des atlas départementaux harmonisés a été pilotée par la DREAL Hauts-de-France et l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cerema.

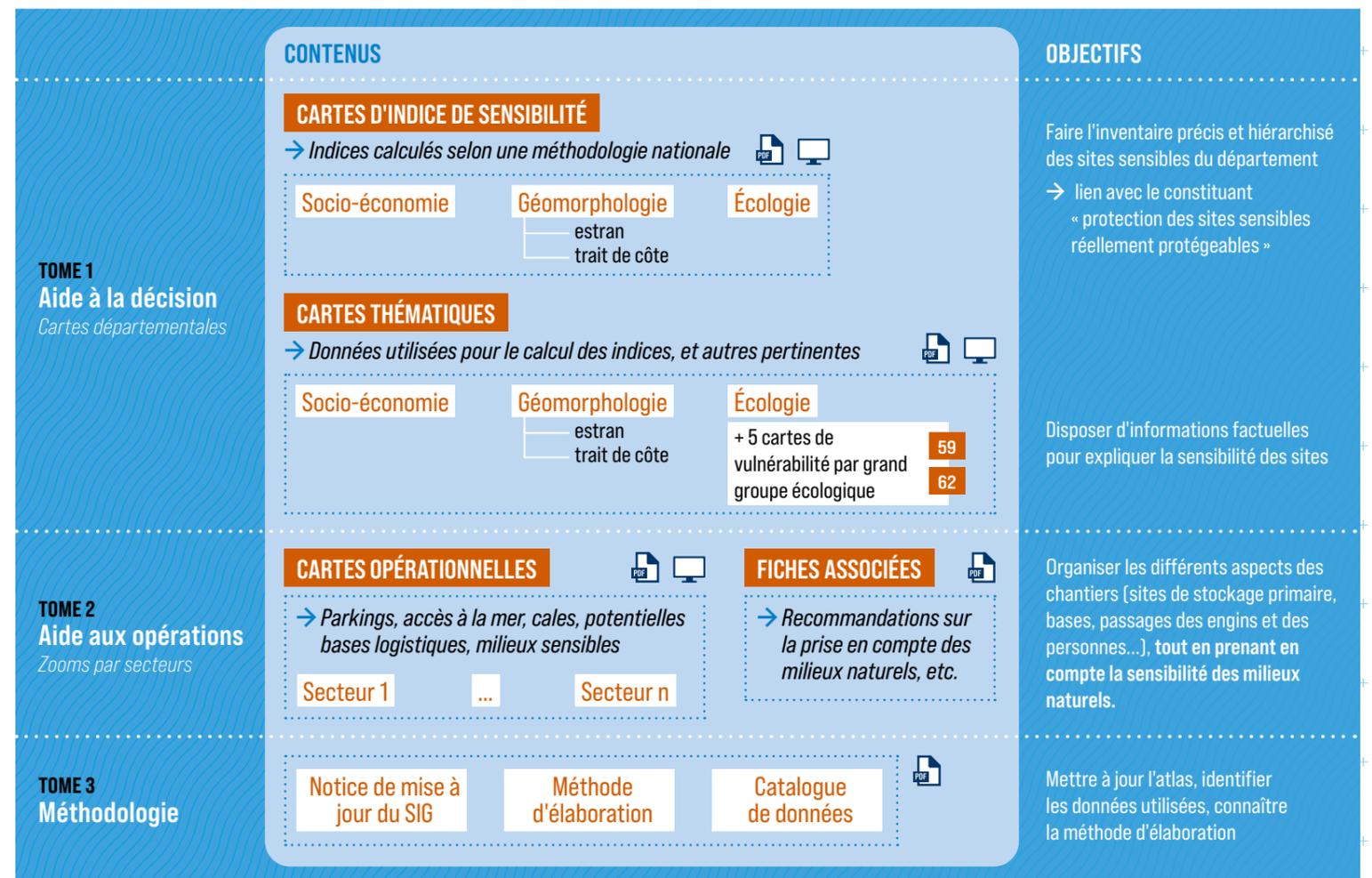
Le travail de réalisation des atlas a été découpé en plusieurs phases pour faciliter son élaboration, sous la forme de plusieurs tomes par département :

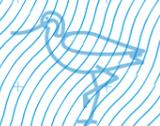
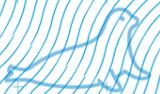
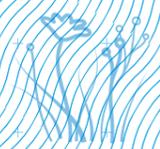
**Tome 1 :** cartes d'indice de sensibilité du littoral à l'échelle zonale et départementale, selon la méthodologie nationale. Cartes thématiques associées pour détailler les éléments pris en compte dans les indices. Cartes de vulnérabilité écologique (2017) ;

**Tome 2 :** recommandations générales et par grands types de milieux. Cartes opérationnelles par secteurs et fiches de recommandations vis-à-vis des enjeux écologiques (2022) ;

**Tome 3 :** méthodologie d'élaboration des atlas (versions papier et numérique), catalogue des données, notice de mise à jour du SIG numérique.

Le troisième tome est commun au deux premiers et fait l'objet d'un document à part entière au format papier.



**AFFAIRE PILOTÉE PAR**

**FRÉDÉRIC FLEURY** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/ZONE DÉFENSE NORD • **MANUELLE RICHEUX** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PDB • **CÉLINE ZIMMER** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PNB

**AFFAIRE COORDONNÉE PAR**

**ISABELLE LIENARD** CEREMA/DTERNP/MRG/GR

**RÉDACTEURS**

**FRÉDÉRIC FLEURY** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/ZONE DÉFENSE NORD • **FLORIAN FOURNIER** CEREMA NORD PICARDIE/BEE/EEBP • **JÉRÔME GUILLAUME** CEREMA NORD PICARDIE/RDT/SFEG • **ISABELLE LIÉNARD** CEREMA/DTER NORD PICARDIE/MRG/GR • **MANUELLE RICHEUX** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PDB • **CÉLINE ZIMMER** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PNB

**CONTRIBUTEURS RÉFÉRENTS POLMAR**

**STÉPHANE BRIMEUX** DDTM 62/DML/SAML/GDPML • **MAGALIE SALOME** DDTM 59/DMLNI/MER ET LITTORAL/SAIML • **LAURENT VANZWAELMEN** DDTM 80/EML/BL

**RELECTEURS** MEMBRES DU COPIL

**FRÉDÉRIC FASQUEL** DDTM 62/DML/SAML • **MONIQUE FLOCH** CEREMA/DTECEMF/DT/POLMAR • **MARC GREVET** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN • **LIONEL HOULLIER** DDTM 59/DMLNI • **JULIEN LABIT** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/DIRECTION • **STÉPHANE LE GOASTER** DDTM 80/EML • **MARIE-ANNE POIRIER** DDTM59/DMLNI/MER ET LITTORAL/SAIML • **OLIVIER PRÉVOST** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PDB



# TOME 1 - AIDE À LA DÉCISION

## HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU LITTORAL

*Ce premier tome de l'Atlas de sensibilité POLMAR-Terre comprend des **cartes d'indices** à l'échelle départementale. Ces cartes des indices permettent d'évaluer et de hiérarchiser la sensibilité des côtes. Cette approche par indice permet une approche facilitée par les personnes qui devront les consulter en période de crise sans en avoir pris connaissance au préalable. La sensibilité du littoral dépend de trois paramètres : écologique, géomorphologique et socio-économique.*

*L'indice de sensibilité écologique repose sur la somme des dispositifs réglementaires et contractuels, et des inventaires appliqués aux sites naturels en fonction de leur importance paysagère, de leur représentativité, rareté et sensibilité écologique. La note finale attribuée à un territoire dépend du nombre de zonages qui s'y superposent.*

*L'indice de sensibilité géomorphologique s'appuie sur l'indice ESI (Environmental Sensitivity Index) développé dans les années 70 par des universitaires américains (Gundlach and Hayes, 1978), et employé à l'échelle internationale. Cet indice est produit à partir de la nature morpho-sédimentaire du littoral (rocheux, sableux, vaseux...) ainsi que de son exposition à l'hydrodynamisme (abrité ou exposé). Ces deux facteurs déterminent la capacité de piégeage des sédiments (rémanence des hydrocarbures) et la capacité d'auto nettoyage du site. La vulnérabilité des zones côtières (trait de côte et estran) aux dommages par hydrocarbures a été classée en 5 familles en fonction de la valeur de l'ESI.*

*L'indice de sensibilité socio-économique repose sur la somme, par commune, des 12 activités socio-économiques susceptibles d'être impactées par une pollution marine. Certaines de ces activités considérées plus vulnérables sont affectées d'une pondération.*

*Ce premier tome comprend également des **cartes thématiques** qui permettent de détailler les éléments constitutifs des indices, d'apporter des informations complémentaires à une échelle plus fine, et d'intégrer des spécificités locales comme l'évaluation de la vulnérabilité à une pollution marine de grands groupes d'espèces patrimoniaux, des milieux terrestres littoraux, et des milieux naturels de l'estran.*

*Le détail de la méthode d'élaboration est exposé dans le tome 3.*

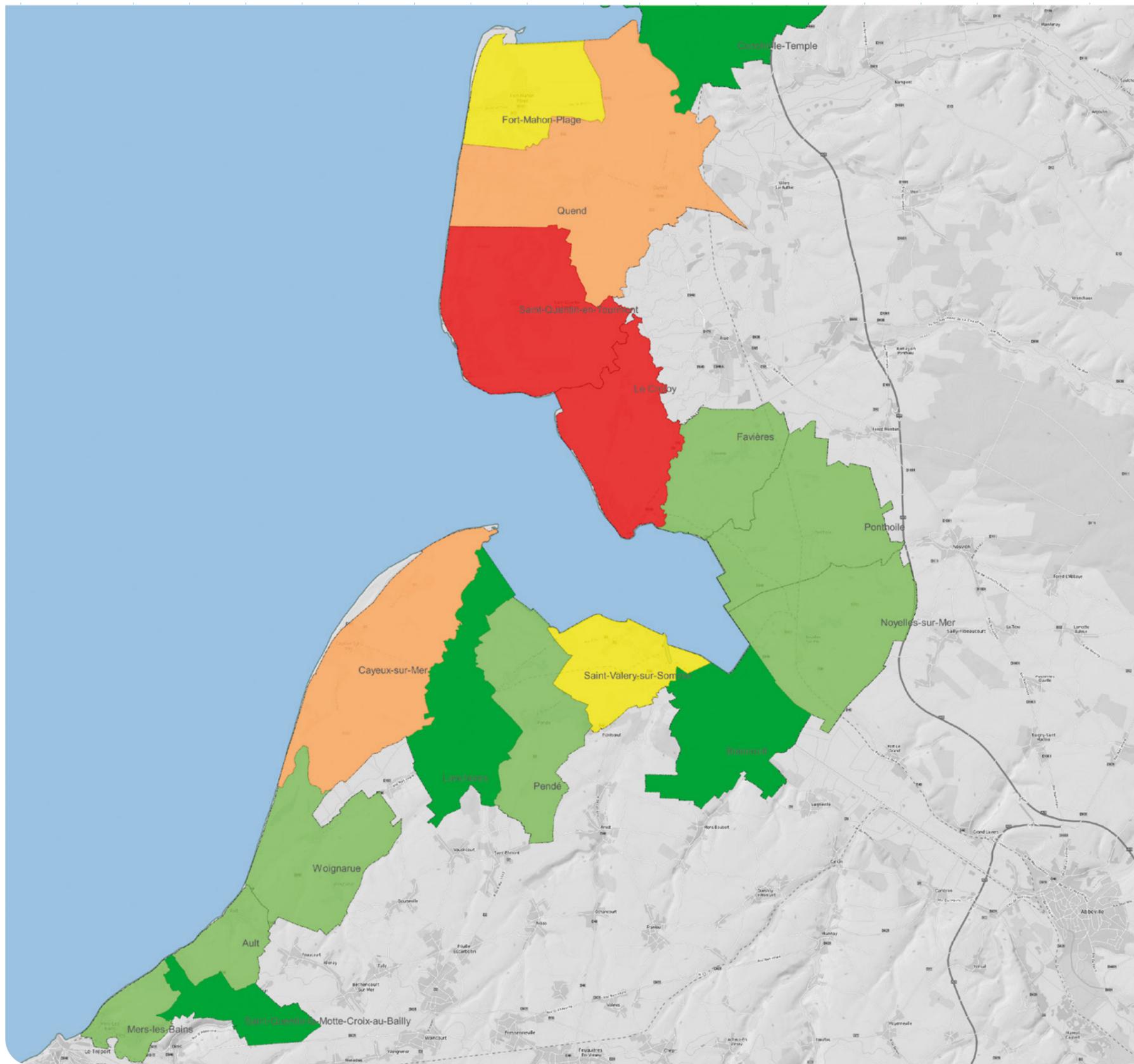




# CARTES D'INDICE

# Indice de sensibilité socio-économique des communes littorales

Département de la Somme



## NIVEAUX D'INDICE DE SENSIBILITÉ

### SOCIO-ÉCONOMIQUE

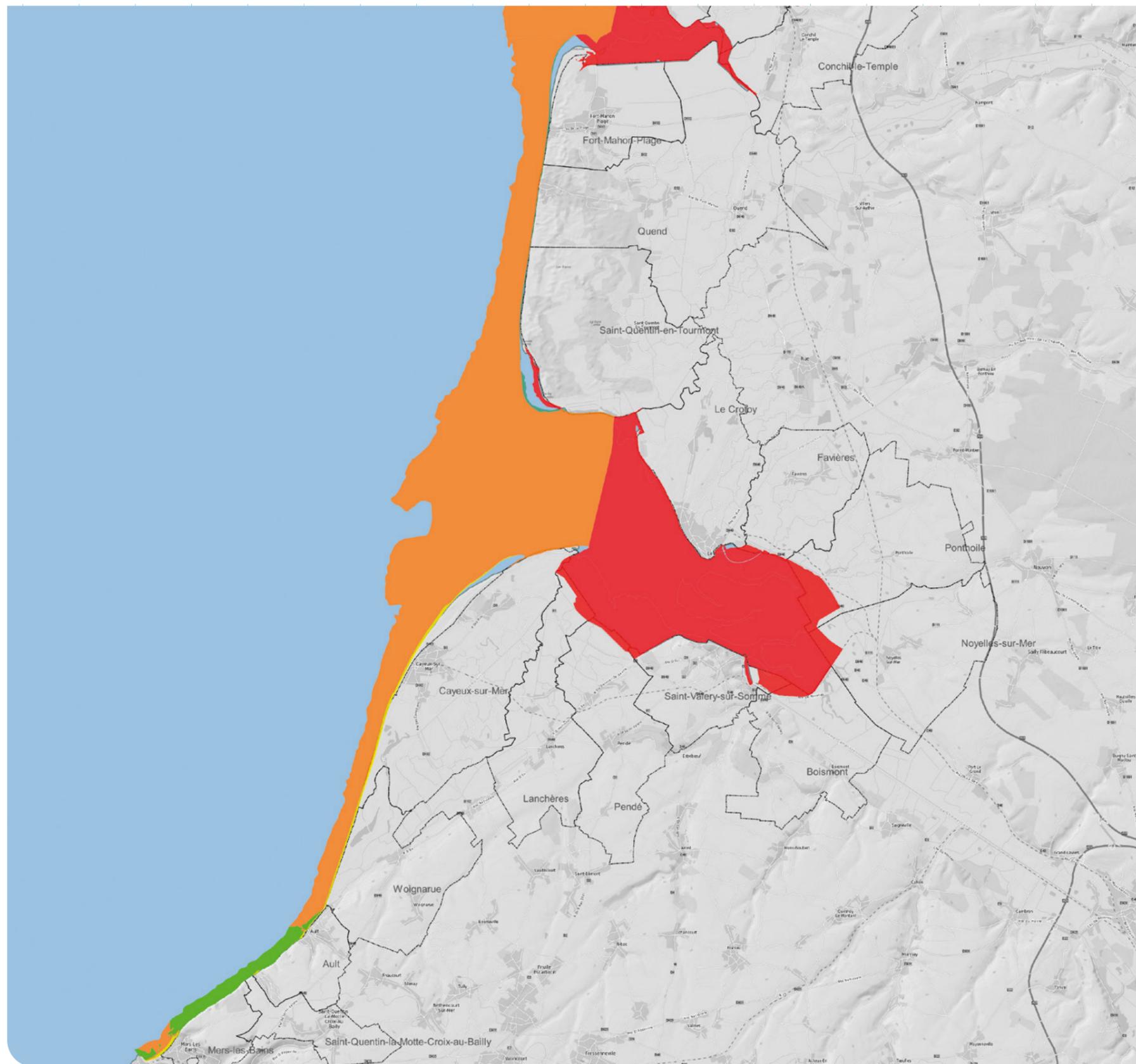
- 0-2
- 3-4
- 5-7
- 8-11
- supérieur ou égal à 12

Cet indice repose sur la somme pondérée des activités par commune :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	PONDÉRATION
Prise d'eau	10
Cultures marines	5
Transport de passagers	5
Pêche professionnelle	1
Pêche à pied professionnelle	1
Transport de marchandises	1
Ports de plaisance	1
Hébergements touristiques	1
Loisirs nautiques	1
Lieux de baignade	1
Huttes de chasse	1
Extraction de galets	1

# Indice de sensibilité géomorphologique de l'estran des communes littorales

Département de la Somme



0 2 4 6 kms

Sources : ©IGN - BD Topo-Carto 2015 - DREAL Hauts-de-France DDTM 80 | Cartographie : Cerema DTer Nord Picardie RDT / SFEG/Jérôme Guillaume - Isabelle Liénard - Décembre 2016

## NIVEAUX D'INDICE DE SENSIBILITÉ

### DE L'ESTRAN SELON CODE ESI

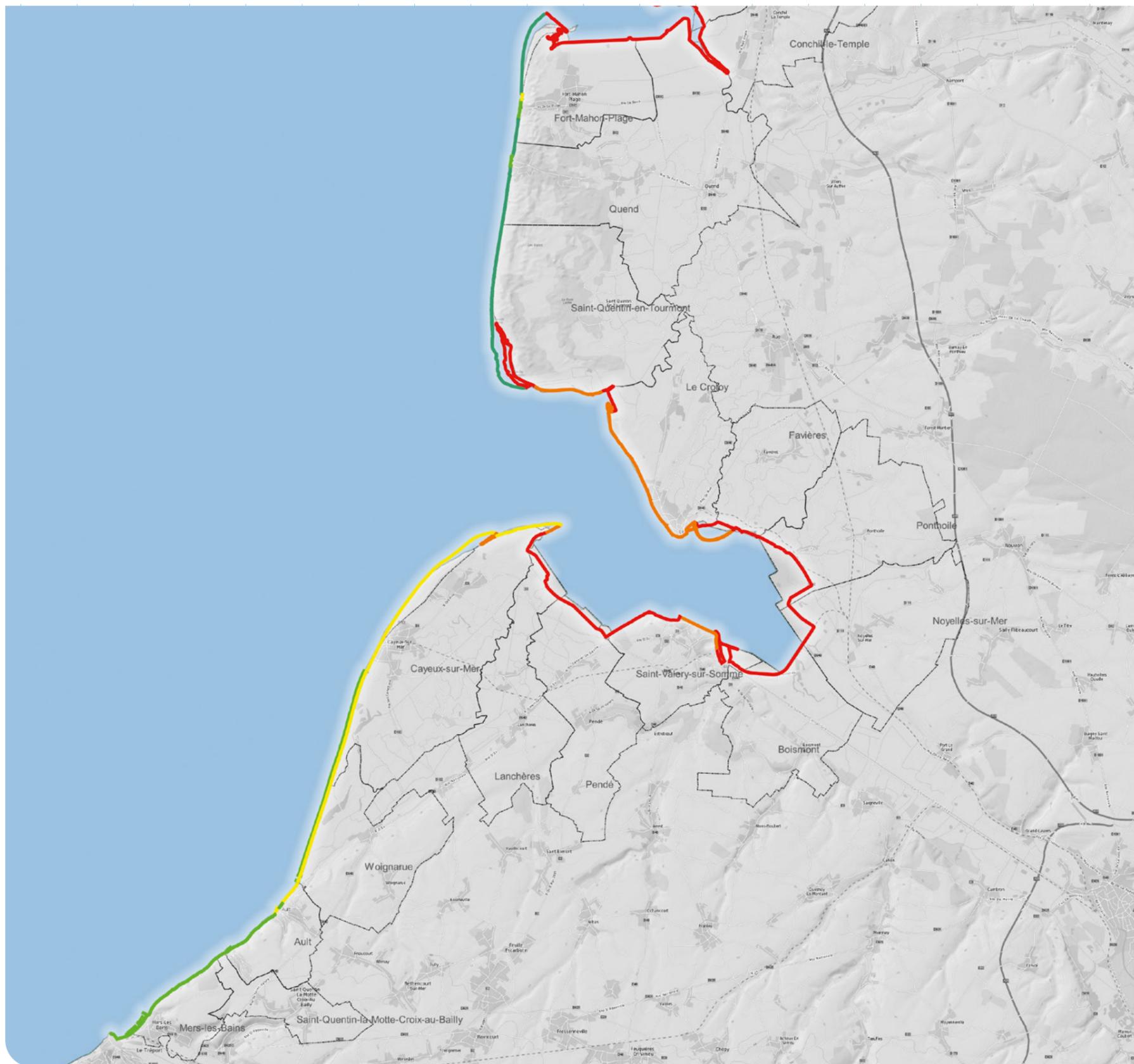
- ESI 1-2 Peu sensible
- ESI 3-4
- ESI 5-6
- ESI 7-8
- ESI 9-10 Très sensible

ESI	TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES	RÉMANENCE
1A	Côte rocheuse exposée	Quelques semaines
1B	Côte artificielle en dur exposée (murs pleins)	
1C	Falaise rocheuse exposée avec blocs à la base	
2A	Plate-forme rocheuse ou argileuse	Quelques mois
2B	Falaise meuble exposée	
3A	Plage de sable fin à moyen exposée	1 à 2 ans
3B	Petite falaise de sable exposée	
4	Plage de sable grossier exposée	1 à 3 ans
5	Plage de sédiments mixtes	
6A	Plages de graviers et de petits galets exposées	3 à 5 ans
6B	Plages de galets et blocs exposées	
6C	Enrochements exposés	
7	Tidal flat exposée (vaste terrasse de basse mer de sable fin)	> 5 ans
8A	Petite falaise rocheuse ou meuble abritée	
8B	Côte artificielle en dur abritée (murs pleins)	
8C	Enrochements abrités	
8D	Plages de cailloux et blocs abrités	
8E	Estran de tourbe abrité	
9A	Vasière abritée	> 10 ans
9B	Berge végétalisée abritée	
9C	Vasière	
10A	Marais maritimes (schorre) saumâtres, bancs d'hermelles abrités	
10B	Marais d'eau douce	
10C	Prairie humide et marécage	
10D	Marécage d'arbustes broussailleux, mangrove	

\* persistance d'un effet après que la cause ait cessé

# Indice de sensibilité géomorphologique du trait de côte des communes littorales

Département de la Somme



## NIVEAUX D'INDICE DE SENSIBILITÉ

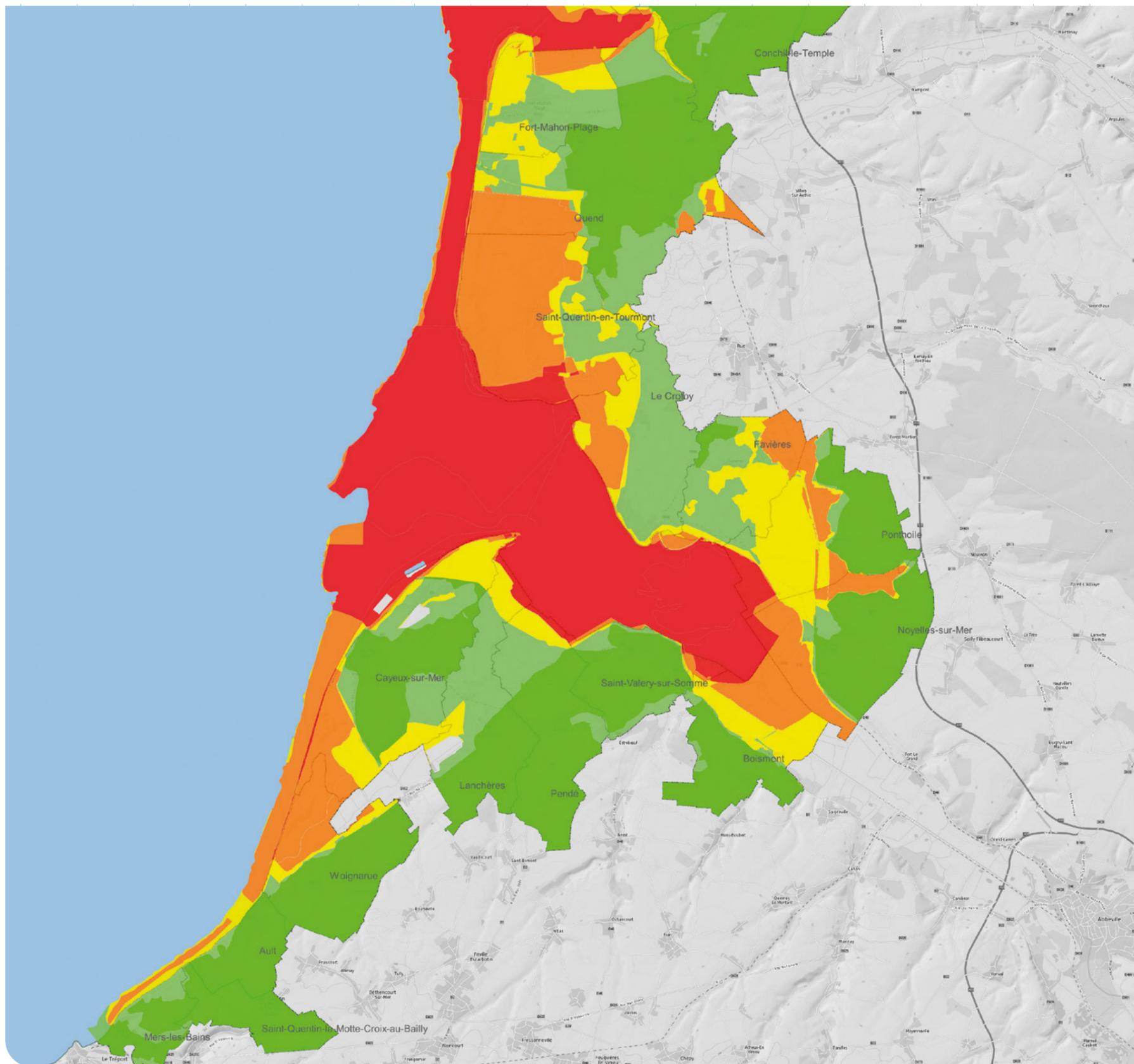
### DE L'ESTRAN SELON CODE ESI

- ESI 1-2 Peu sensible
- ESI 3-4
- ESI 5-6
- ESI 7-8
- ESI 9-10 Très sensible

ESI	TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES	RÉMANENCE
1A	Côte rocheuse exposée	Quelques semaines
1B	Côté artificielle en dur exposée (murs pleins)	
1C	Falaise rocheuse exposée avec blocs à la base	
2A	Plate-forme rocheuse ou argileuse	Quelques mois
2B	Falaise meuble exposée	
3A	Plage de sable fin à moyen exposée	1 à 2 ans
3B	Petite falaise de sable exposée	
4	Plage de sable grossier exposée	1 à 3 ans
5	Plage de sédiments mixtes	
6A	Plages de graviers et de petits galets exposées	3 à 5 ans
6B	Plages de galets et blocs exposées	
6C	Enrochements exposés	
7	Tidal flat exposée (vaste terrasse de basse mer de sable fin)	> 5 ans
8A	Petite falaise rocheuse ou meuble abritée	
8B	Côte artificielle en dur abritée (murs pleins)	
8C	Enrochements abrités	
8D	Plages de cailloux et blocs abrités	
8E	Estran de tourbe abrité	
9A	Vasière abritée	
9B	Berge végétalisée abritée	
9C	Vasière	> 10 ans
10A	Marais maritimes (schorre) saumâtres, bancs d'hermelles abrités	
10B	Marais d'eau douce	
10C	Prairie humide et marécage	
10D	Marécage d'arbustes broussailleux, mangrove	

# Indice de sensibilité écologique des communes littorales

Département de la Somme



## NIVEAUX D'INDICE

## DE SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE

- 1
- 2
- 3-4
- 5-6
- Supérieur ou égal à 7  
Très sensible

Cet indice repose sur la somme des :

### PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Parcs nationaux (zones cœur et réserves intégrales)
- Périmètres des arrêtés de protection de biotope
- Réserves biologiques
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- Réserves naturelles nationales
- Sites classés
- Sites inscrits

### PROTECTIONS CONVENTIONNELLES

- Parcs nationaux (aires d'adhésion)
- Parcs naturels régionaux
- Parcs naturels marins

### PROTECTIONS PAR MAITRISE FONCIÈRE

- Sites du Conservatoire du Littoral
- Sites des Conservatoires d'espaces naturels
- Espaces naturels sensibles

### PROTECTIONS AU TITRE D'UN TEXTE EUROPÉEN OU INTERNATIONAL

- Sites Natura 2000: Zones de protections spéciales (ZPS)
- Sites Natura 2000: Zones spéciales de conservation (ZSC) ou Site d'importance communautaire (pSIC puis SIC)
- Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
- Réserves de biosphère
- Zones protégées de la convention Oslo-Paris
- Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

### INVENTAIRES

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II
- Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Inventaire du patrimoine géologique

La note finale attribuée à un territoire dépend du nombre de zonages qui s'y superposent.

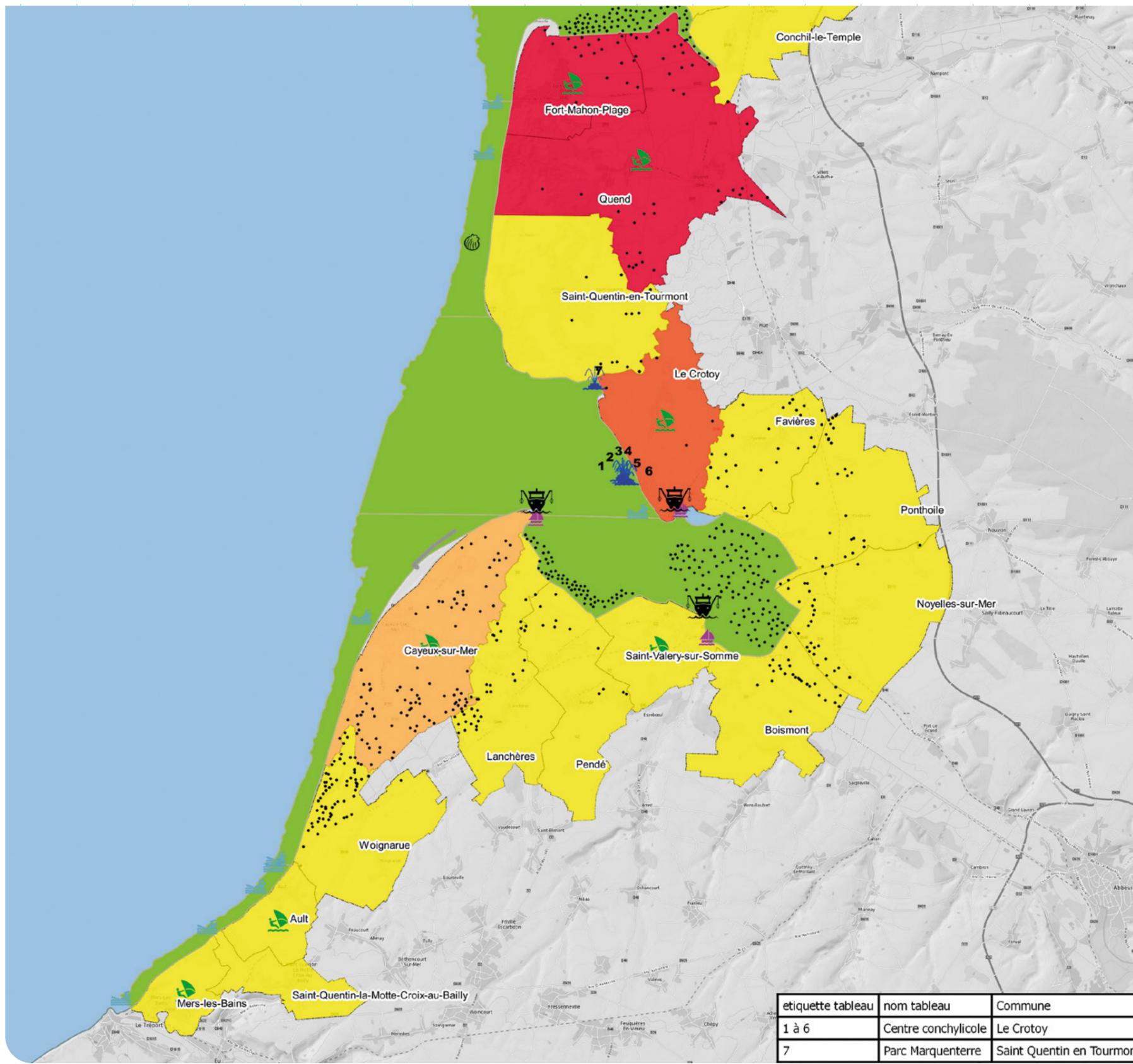




# CARTES THÉMATIQUES

# Activités et Usages Socio-économiques

Département de la Somme



## ACTIVITÉS ET USAGES SOCIO-ÉCONOMIQUE PRIS EN COMPTE

### DANS L'INDICE DE SENSIBILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Nombre de lits d'hébergement touristique**
  - Capacité d'hébergement touristique par commune inférieure à 1000 lits
  - Capacité d'hébergement touristique par commune entre 1000 et 2000 lits
  - Capacité d'hébergement touristique par commune entre 2000 et 3000 lits
  - Capacité d'hébergement touristique par commune supérieure à 3000 lits
-  **Transport de marchandise**  
présence d'une activité de transport de marchandise
-  **Pêche professionnelle**  
Ports de pêche
-  **Transport de passagers**
-  **Ports de plaisance**  
Présence de places de plaisance (pontons, mouillages, échouages)
-  **Pêche à pied professionnelle**  
Zones de production conchylicoles
-  **Cultures marines**  
Présence d'un cadastre conchylicole
-  **Loisirs nautiques marchands**  
Présence d'offres de loisirs nautiques marchands (clubs, locations)
-  **Lieux de baignade**  
Présence de zones de baignades
-  **Prise d'eau**  
Présence d'une prise d'eau industrielle de thalassothérapie ou d'aquarium
-  **Chasse**  
Emplacement de hutte de chasse
-  **Extraction de granulats**  
Zone d'extraction de galets

## Géomorphologie de l'estran

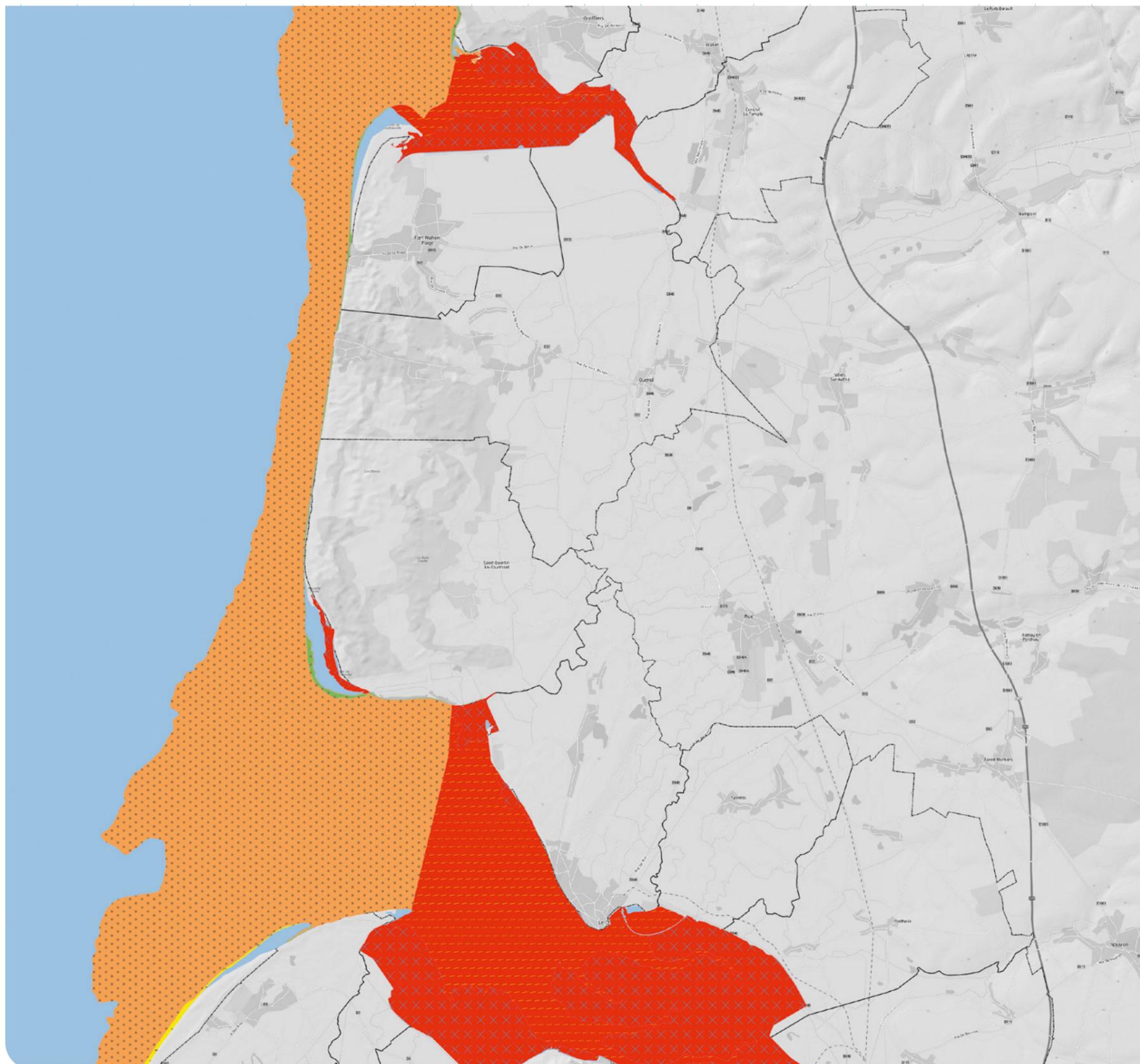
Secteur Baie de Somme Nord

TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES CLASSÉS

PAR NIVEAU D'INDICE DE SENSIBILITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE

CLASSEMENT ESI DE L'ESTRAN

-  3A - Plage de sable fin à moyen exposée
-  6B - Plage de galets et blocs exposées
-  7 - Vaste terrasse de basse mer de sable fin exposée
-  8E - estran de tourbe abrité
-  9A - Vasière abritée
-  10A- Marais maritimes (schorre) et saumâtres, bancs d'hermelles abrités



0 2 4 kms

## Géomorphologie de l'estran

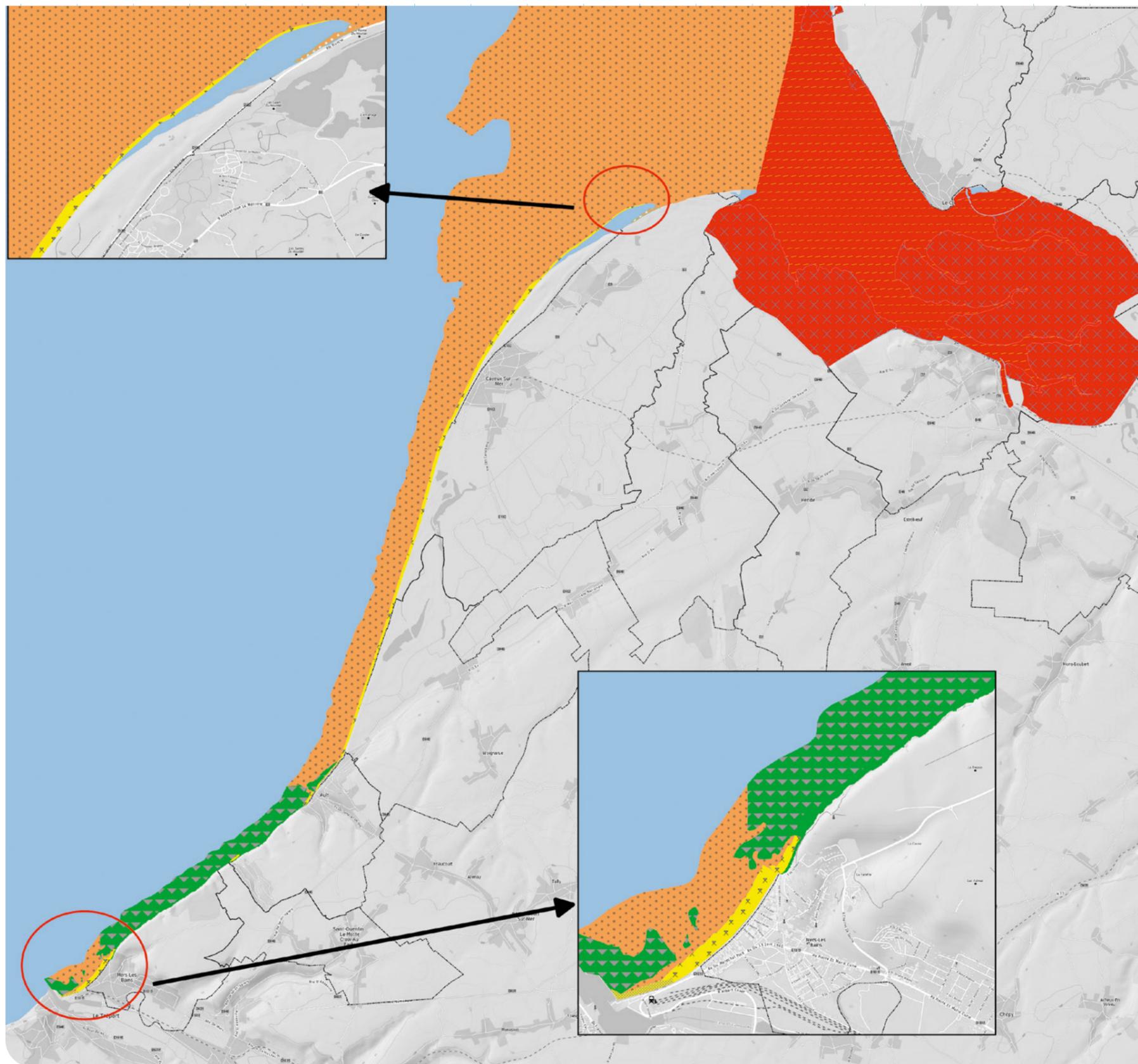
Secteur Baie de Somme Sud

TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES CLASSÉS

PAR NIVEAU D'INDICE DE SENSIBILITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE

CLASSEMENT ESI DE L'ESTRAN

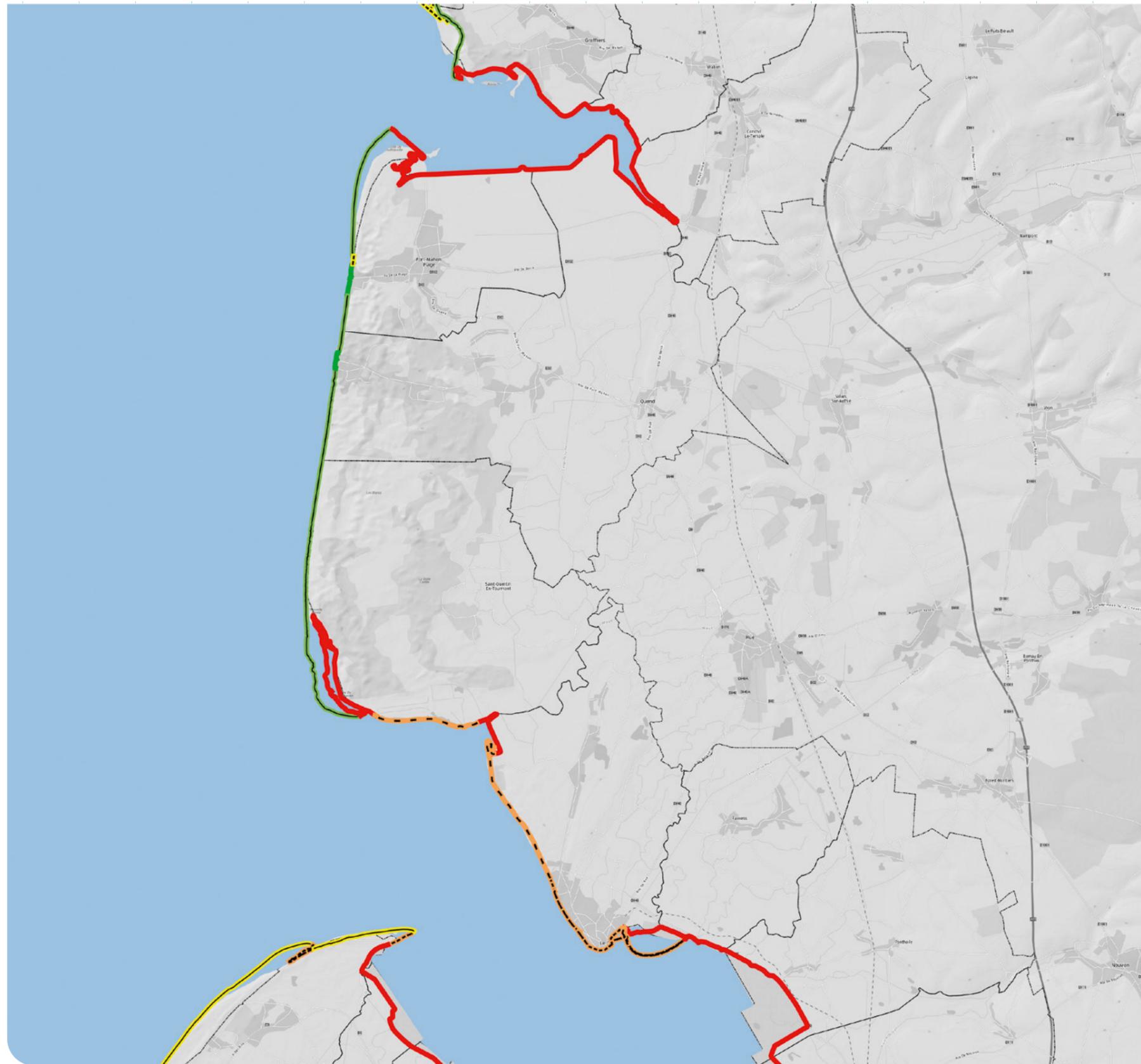
-  1C- Plage de sable fin à moyen exposée
-  2A- Plate-forme rocheuse ou argileuse
-  6B - Plage de galets et blocs exposées
-  6C - Enrochements exposés
-  7 - Vaste terrasse de basse mer de sable fin exposée
-  8E - Estran de tourbe abrité
-  9A - Vasière abritée
-  10A- Marais maritimes (schorre) et saumâtres, bancs d'hermelles abrités



0 2 4 kms

# Géomorphologie du trait de côte

## Secteur Baie de Somme Nord



0 2 4 km

Sources : ©IGN - BD Topo - ©IGN - Raster 1000/100 - Cerema DTer NP - DDTM 80 | Cartographie : Cerema DTer Nord Picardie RDT /SFEG/Jérôme Guillaume - Isabelle Liénard - Mars 2016

TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES

CLASSÉS PAR NIVEAU D'INDICE

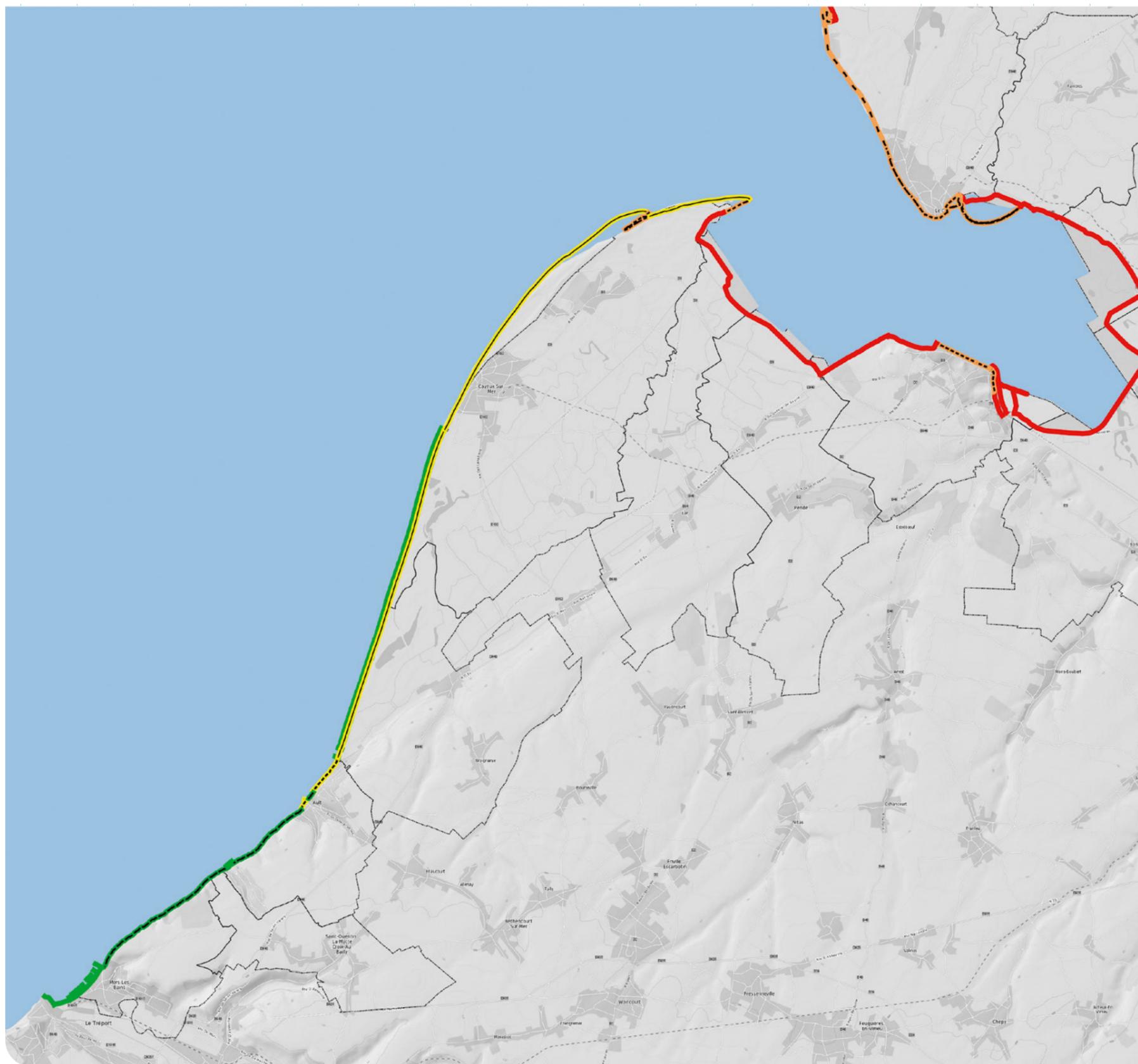
DE SENSIBILITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE

CLASSEMENT ESI DU TRAIT DE CÔTE

-  1B - Côte artificielle en dur exposée
-  3A - Plage de sable fin à moyen exposée
-  6B - Plage de galets et blocs exposée
-  6C - Enrochements exposés
-  8B - Côte artificielle en dur abritée
-  8C - Enrochements abrités
-  8D - Plages de cailloux et blocs abrités
-  8E - Estran de tourbe abrité
-  9B - Berge végétalisée abritée

# Géomorphologie du trait de côte

Secteur Baie de Somme Sud



TYPES MORPHO-SÉDIMENTAIRES

CLASSÉS PAR NIVEAU D'INDICE

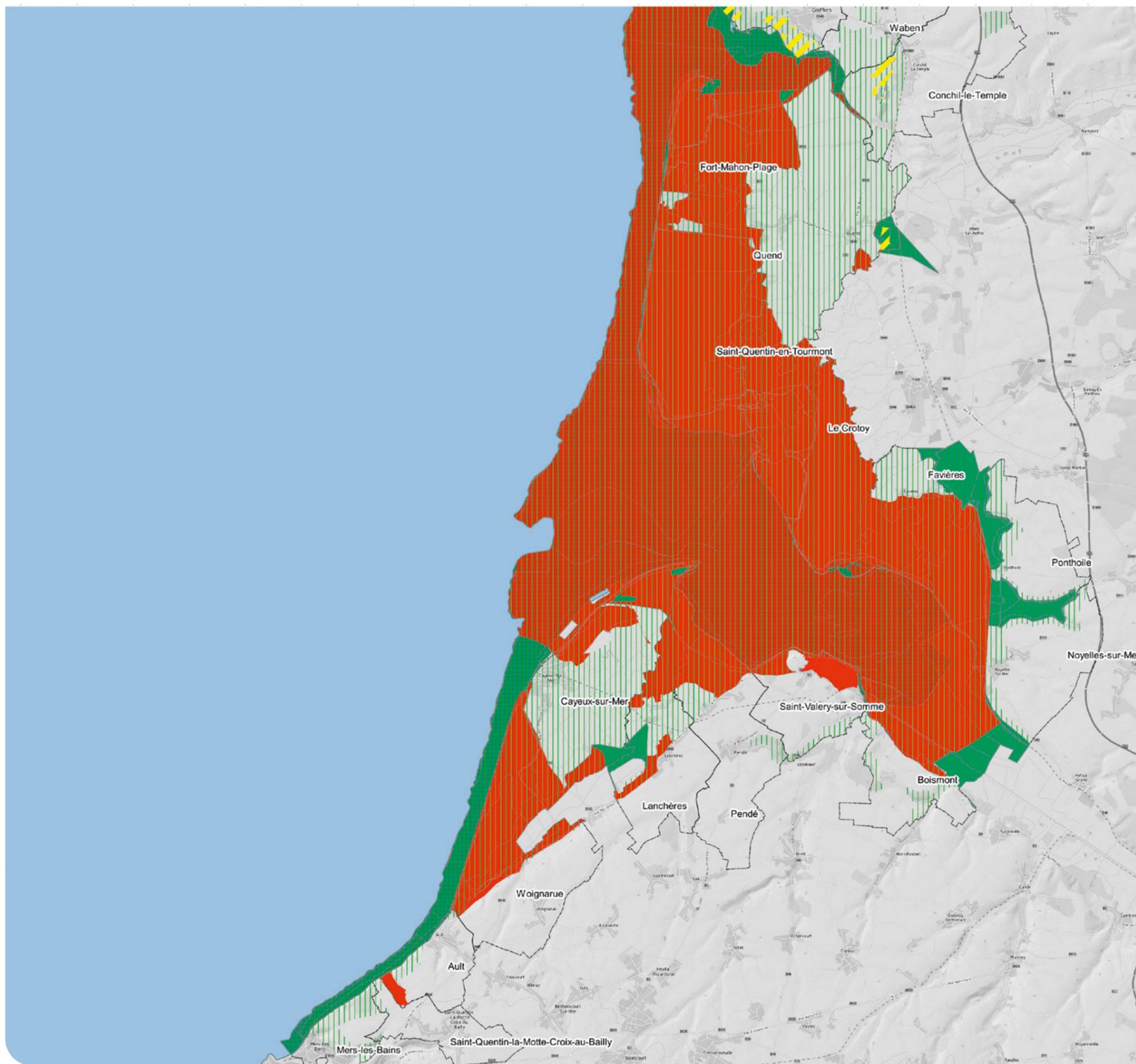
DE SENSIBILITÉ GÉOMORPHOLOGIQUE

CLASSEMENT ESI DU TRAIT DE CÔTE

-  1B - Côte artificielle en dur exposée
-  1C - Falaise rocheuse exposée avec blocs à la base
-  6B - Plage de galets et blocs exposée
-  6C - Enrochements exposés
-  8B - Côte artificielle en dur abritée
-  8C - Enrochements abrités
-  8D - Plages de cailloux et blocs abritées
-  8E - Estran de tourbe abrité
-  9B - Berge végétalisée abritée

## Zonages environnementaux

Département de la Somme

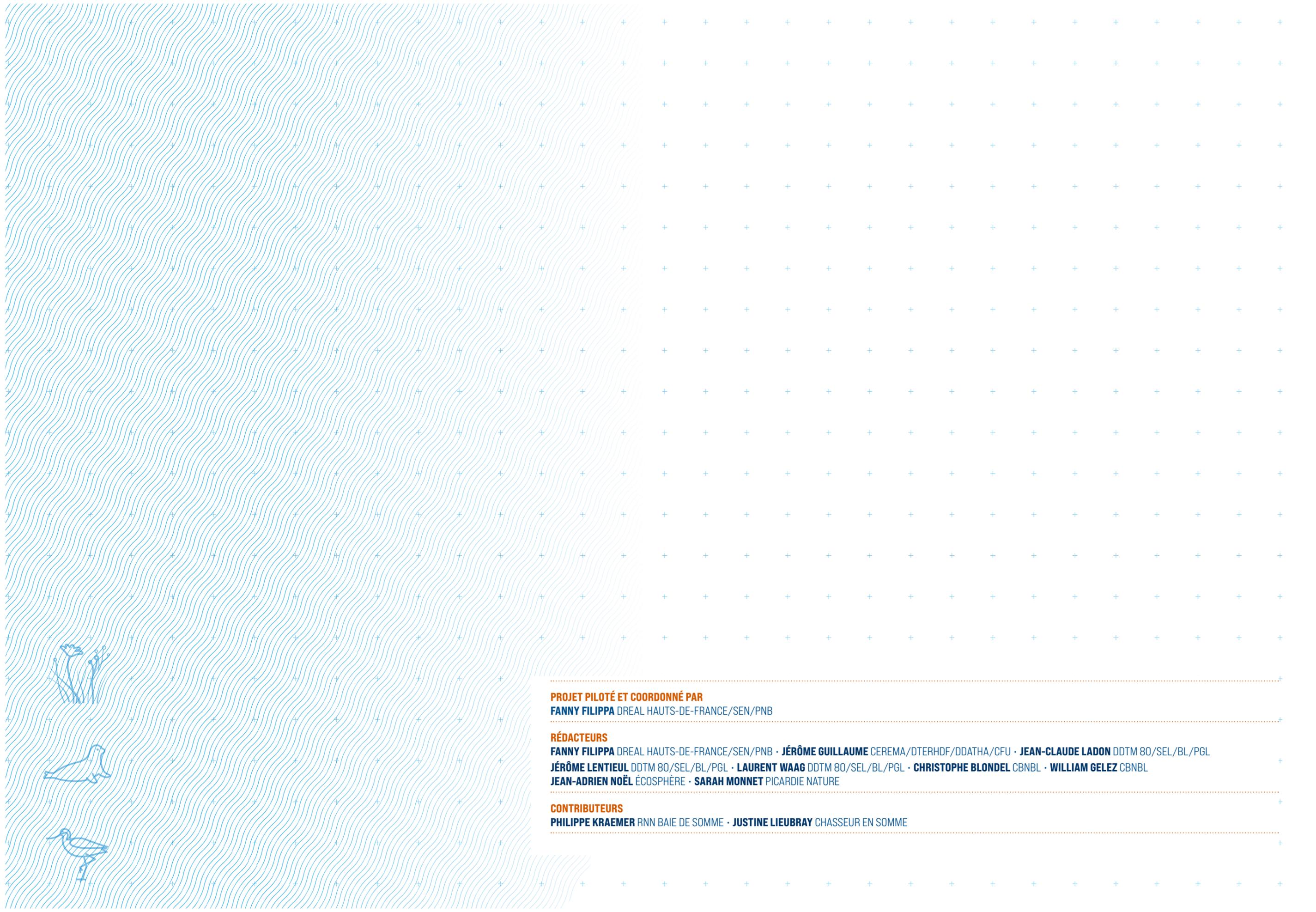


### ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX PRIS EN COMPTE

DANS L'INDICE DE SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE,

REGROUPÉS PAR GRANDS TYPES

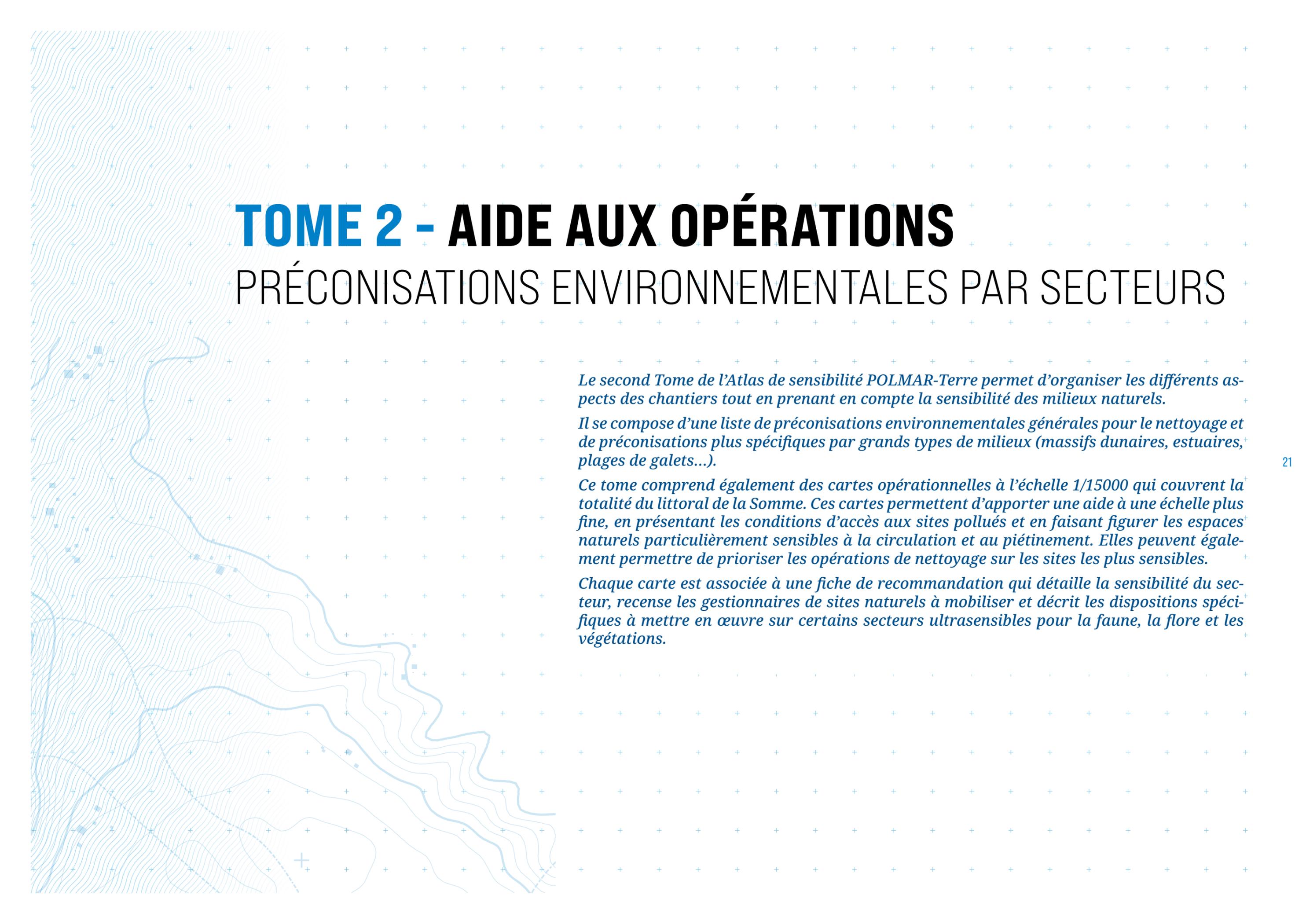
- 
 Protection réglementaire : Parcs nationaux (zones cœur et réserves intégrales), Périmètre des arrêtés de protection de biotope, Réserves biologiques, Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, Réserves naturelles nationales, Réserves naturelles régionales, Sites classés, Sites inscrits
- 
 Protection conventionnelle : Parcs nationaux (aires d'adhésion), Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins
- 
 Protection par maîtrise foncière : Sites du conservatoire du littoral, Sites des conservatoires d'espaces naturels, Espaces naturels sensibles
- 
 Protection au titre d'un texte européen ou international : Sites Natura 2000 : zones de protections spéciales (ZPS), Sites Natura 2000 : zones spéciales de conservation (ZSC) ou site d'importance communautaire (SIC), Zones humides d'importance internationale (RAMSAR), Réserves de biosphère, zones protégées de la convention Oslo-Paris, Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 
 Inventaires : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 (ZN I EFF 1), Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type II (ZNIEFF II), Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)



**PROJET PILOTÉ ET COORDONNÉ PAR**  
**FANNY FILIPPA** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PNB

**RÉDACTEURS**  
**FANNY FILIPPA** DREAL HAUTS-DE-FRANCE/SEN/PNB · **JÉRÔME GUILLAUME** CEREMA/DTERHDF/DDATHA/CFU · **JEAN-CLAUDE LADON** DDTM 80/SEL/BL/PGL  
**JÉRÔME LENTIEUL** DDTM 80/SEL/BL/PGL · **LAURENT WAAG** DDTM 80/SEL/BL/PGL · **CHRISTOPHE BLONDEL** CBNBL · **WILLIAM GELEZ** CBNBL  
**JEAN-ADRIEN NOËL** ÉCOSPHÈRE · **SARAH MONNET** PICARDIE NATURE

**CONTRIBUTEURS**  
**PHILIPPE KRAEMER** RNN BAIE DE SOMME · **JUSTINE LIEUBRAY** CHASSEUR EN SOMME



# **TOME 2 - AIDE AUX OPÉRATIONS**

## PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES PAR SECTEURS

*Le second Tome de l'Atlas de sensibilité POLMAR-Terre permet d'organiser les différents aspects des chantiers tout en prenant en compte la sensibilité des milieux naturels.*

*Il se compose d'une liste de préconisations environnementales générales pour le nettoyage et de préconisations plus spécifiques par grands types de milieux (massifs dunaires, estuaires, plages de galets...).*

*Ce tome comprend également des cartes opérationnelles à l'échelle 1/15000 qui couvrent la totalité du littoral de la Somme. Ces cartes permettent d'apporter une aide à une échelle plus fine, en présentant les conditions d'accès aux sites pollués et en faisant figurer les espaces naturels particulièrement sensibles à la circulation et au piétinement. Elles peuvent également permettre de prioriser les opérations de nettoyage sur les sites les plus sensibles.*

*Chaque carte est associée à une fiche de recommandation qui détaille la sensibilité du secteur, recense les gestionnaires de sites naturels à mobiliser et décrit les dispositions spécifiques à mettre en œuvre sur certains secteurs ultrasensibles pour la faune, la flore et les végétations.*

# Recommandations générales

*Voici une liste des recommandations d'ordre général à appliquer sur le littoral en cas de pollution par un déversement de pétrole :*

- Dans la mesure du possible, préférer les méthodes préventives plutôt que les mesures curatives.
- Préférer systématiquement le ramassage manuel du polluant (hydrocarbures) en cas de pollution faible à modérée dans la mesure où l'utilisation d'engins (dégrillage, nettoyeurs à haute pression) peut s'avérer très pénalisant pour la flore et la végétation.
- Proscrire la circulation d'engins ou de véhicules ne concourant pas directement aux opérations de lutte contre la pollution.
- Proscrire toute forme de dépôt de déchets ou autres dans les dépressions.
- Limiter le passage des engins et piétons aux zones d'accès identifiées.
- Limiter la circulation des véhicules entre les zones d'accès et les zones polluées.
- Utiliser les chemins existants et proscrire la création de nouveaux chemins d'accès.
- Ne pas sortir des chemins d'accès identifiés.
- Les chemins d'accès identifiés ne doivent pas faire l'objet d'élargissements.
- Notamment sur la plage, prévoir de faire circuler les engins toujours aux mêmes endroits afin de limiter

les problèmes d'enfouissement des polluants ; le cas échéant, prévoir un balisage ou un cheminement de circulation.

- Proscrire la circulation et le piétinement de toutes végétations.
- En cas de faible pollution, préférer systématiquement le ramassage manuel du polluant.
- En cas de pollution importante et d'utilisation d'engins, procéder systématiquement à une évaluation de la qualité du ramassage afin de réorienter éventuellement les moyens de lutte.
- Conformément notamment aux recommandations CEDRE, de manière préventive, il est préconisé un ramassage des laines de mer permettant de faciliter le travail de nettoyage du polluant arrivé et de limiter les volumes de matière polluée à traiter. Du mois d'avril au mois de septembre l'avis d'un ornithologue permettra notamment de s'assurer de l'absence d'oiseaux en cours de nidification.
- En cas de présence de laines de mer non ou peu souillées, proscrire leur enlèvement. Seules celles fortement souillées seront ramassées et évacuées.
- En cas de pollution de la végétation (engluement important), on pourra pratiquer une fauche sélective manuelle avec exportation après avis et encadrement par un botaniste expert afin de vérifier la sensibilité des plantes.



# Recommandations par grands types de milieux

*Le littoral peut-être découpé en plusieurs grands types de milieux :*

1. *Massifs dunaires ;*
2. *Estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes ;*
3. *Falaises et côtes rocheuses ;*
4. *Plages de galets ;*

## 1. Recommandations massifs dunaires :

- Sur la plage les engins doivent respecter une distance de circulation minimale de 3-4 m depuis le pied de la dune blanche ou de la dune embryonnaire.
- En cas de coefficient de marée important, ne pas faire circuler d'engins à marée haute pour éviter d'empiéter sur la dune blanche ou la dune embryonnaire.
- Limiter au maximum le passage de piétons au niveau des dunes ou des espaces situés en arrière de la plage.
- Dans le massif dunaire, limiter strictement les passages d'engins aux zones recommandées.
- Ne pas intervenir sur la végétation polluée des pieds de dunes sans avis préalable d'un botaniste expert qui pourra éventuellement en fonction de la sensibilité des plantes proposer une fauche sélective.
- En cas de pénétration de la pollution à l'intérieur du massif dunaire, en particulier au niveau des pannes (= dépression intra-dunaire), proscrire toute intervention sans avis et encadrement par un botaniste expert qui identifiera les chemins d'accès possibles.



## 2. Recommandations estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes :

- Sur les vasières (schorre) ou les plages vertes, proscrire toute forme d'intervention ou circulation mécanique (sauf passage modéré d'engins légers type quad, en cas d'extrême nécessité) et quelques soit le niveau de pollution.



- Ne pas intervenir sur la végétation des vasières (schorre) ou des plages vertes (même ponctuellement) sans avis préalable d'un botaniste expert.
- Limiter au maximum le passage de piétons au niveau des vasières (schorre) ou des plages vertes, utiliser systématiquement les passages existants.
- Sur les vasières (schorre) ou les plages vertes, utiliser exclusivement des méthodes manuelles pour le ramassage des polluants ; sur celles-ci, l'avis d'un botaniste expert est indispensable avant toute action.
- Sur les vasières (schorre) ou les plages vertes, l'utilisation d'engins légers de type quad peut être recommandée lorsqu'il permet de limiter les piétinements ; prendre l'avis d'un botaniste expert.
- L'expérience montre que la pose de filets préventifs au niveau de l'entrée de chenaux existant et donnant accès aux écosystèmes estuariens s'avère peu concluante. En revanche, en fonction des moyens disponibles et sachant qu'un suivi à chaque marée devra être envisagé (visite et changement en propreté...), lorsqu'il n'existe pas de chenaux identifiés à l'entrée des écosystèmes estuariens, on pourra installer des filets bannières fixés seulement par une extrémité. Cela leur permet de balayer une surface assez importante. La fixation de plusieurs filets bannières en quinconce devrait avoir un effet assez efficace.

## 3. Recommandations falaises et côtes rocheuses :

Bien que les interventions soient à proscrire dans les secteurs de falaise pour cause de sécurité des intervenants. Lorsque cela est possible (limité à quelques secteurs moins accidentogènes), il faudra envisager de :



- Ne pas faire circuler d'engins au niveau des replats de falaise, sauf aux endroits précisément définis.
- Ne pas intervenir sur la végétation polluée des replats et flancs de falaise sans avis préalable d'un botaniste expert.
- En cas de pollution sur les replats et flancs de falaise, proscrire toute intervention sans avis et encadrement par un botaniste expert.
- Limiter au maximum le passage de piétons au niveau des falaises et replats des falaises.
- Au pied de la falaise, la présence de gros blocs peut empêcher la circulation d'engins, sauf en cas de pollution majeure, le nettoyage n'est pas prioritaire dans la me-

sure où l'accès est délicat et qu'il existe un certain nettoyage « naturel » par le brassage des vagues.

- Le long de la falaise, ne pas utiliser de cordages pour hisser du matériel ou des polluants.

## 4. Recommandations plages de galets :

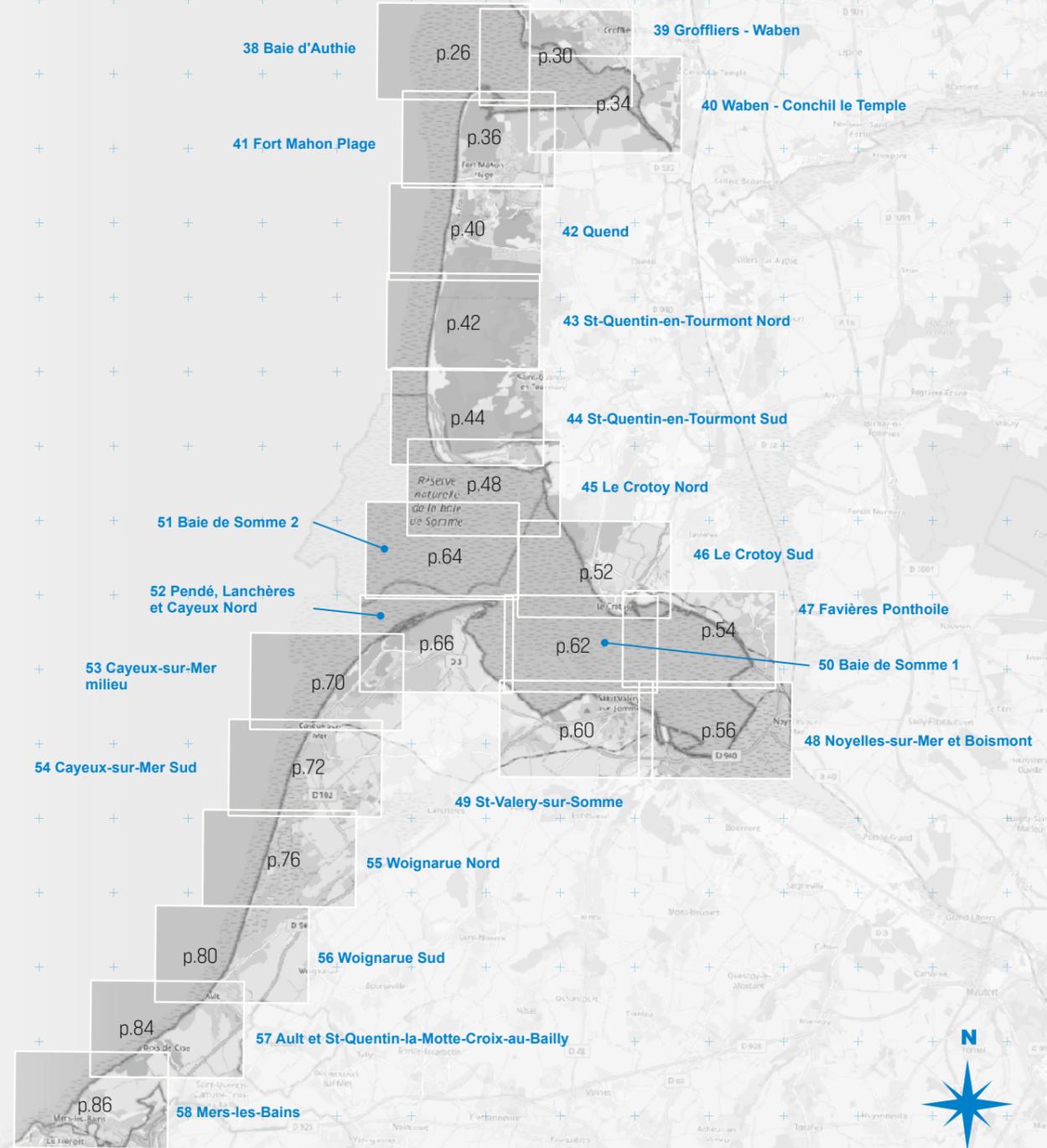
Proscrire le déplacement d'engins moyens à lourds et le dépôt de déchets sur les bancs de galets végétalisés.



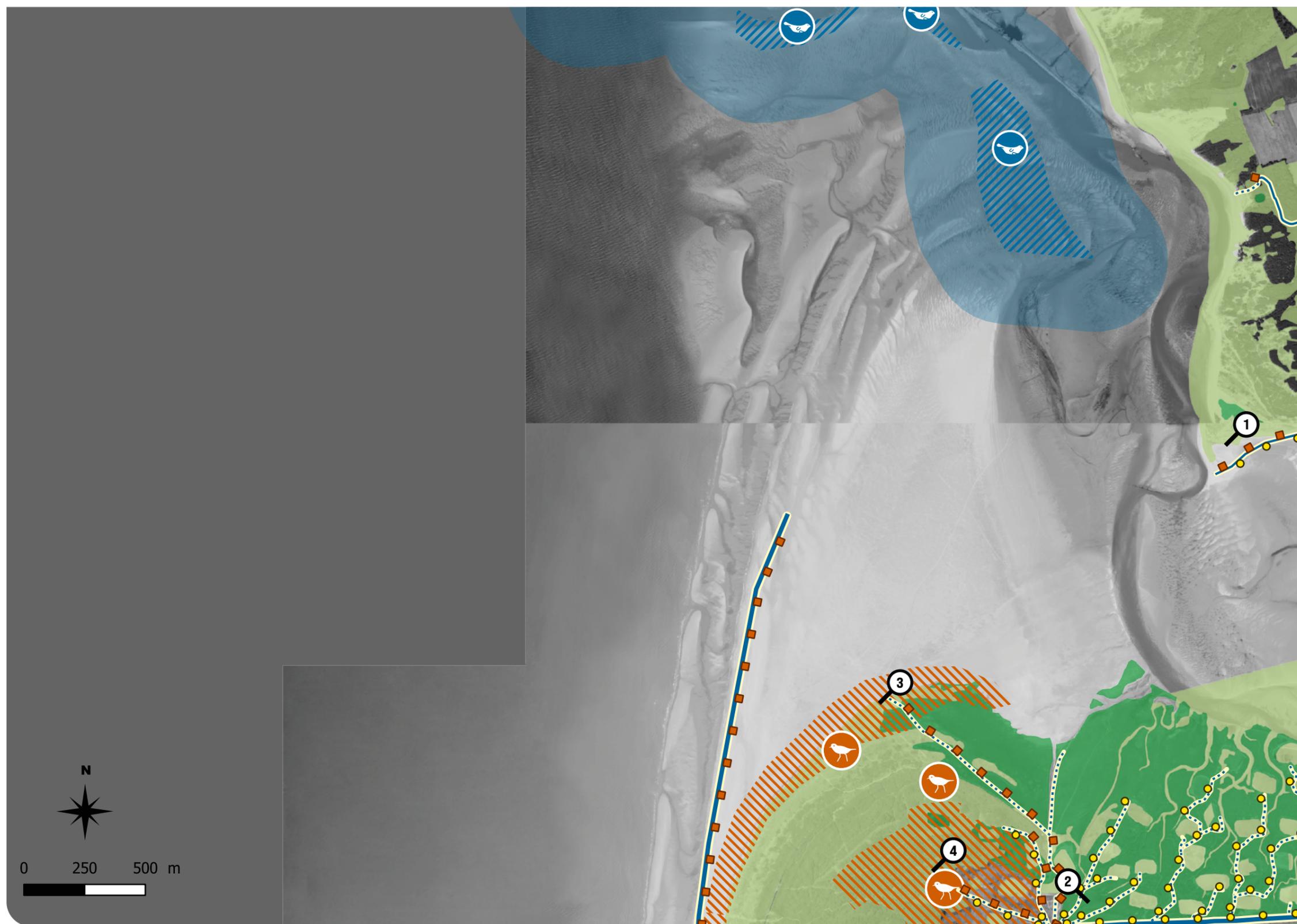
- Ne pas intervenir sur la végétation polluée des bancs de galets sans avis préalable d'un botaniste expert.
- En cas de pollution importante et d'utilisation d'engins de nettoyage spécifiques, procéder systématiquement à une évaluation de la qualité du ramassage afin de réorienter éventuellement les moyens de lutte.



# PLAN D'ASSEMBLAGE DES CARTES OPÉRATIONNELLES



# Baie d'Authie Secteur 38



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible



**GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER**

**EDEN 62**  
POUR LES ENS, LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS LE PAS-DE-CALAIS

**DDTM/DML**  
POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

**CONSERVATOIRE DU LITTORAL**  
POUR DE NOMBREUX SITES

**PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD**

POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

**PNM EPMO**  
POUR LA ZSC « BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES »

**PNM EPMO ET EDEN 62**  
POUR LA ZSC « ESTUAIRE, DUNES DE L'AUTHIE, MOLLIERES DE BERCK ET PRAIRIES HUMIDES ARRIÈRE-LITTORALES »

**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES**  
POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



**LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS**

**1. Recommandations générales**

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

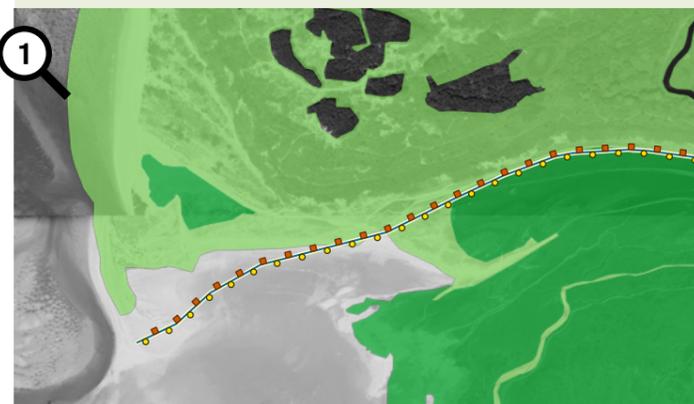
- « massifs dunaires »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

**2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles**

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

**Pointe de la Rochelle (Bec de Perroquet) (62) :**

Système actuellement en forte évolution dynamique marquant la transition entre les prés salés et les dunes. Présence de dunes embryonnaires avec des stations d'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), espèce protégée au niveau national. Mais secteur également soumis à une très forte érosion.



Pointe de la Rochelle

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

Zone connaissant une évolution dynamique importante. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées, en s'éloignant notamment du pied de dune. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins.

**LE BALISAGE DES STATIONS**

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

**TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL**

<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables
-------------------------	------------------

**Pointe de Routhiauville (80) :**

Secteur d'intérêt patrimonial majeur présentant un transect régulier et non tronqué entre la Slikke et la dune. Il permet notamment le contact naturel et progressif entre le haut-schorre et la dune, à la fois dans les milieux secs, mais aussi dans les zones humides, ce qui est rarissime dans les Hauts-de-France. Il abrite ainsi des végétations et des espèces inféodées à ces zones de transition allant de l'halophile à l'oligohalin et, par ailleurs, exceptionnelles à l'échelle des estuaires picards.

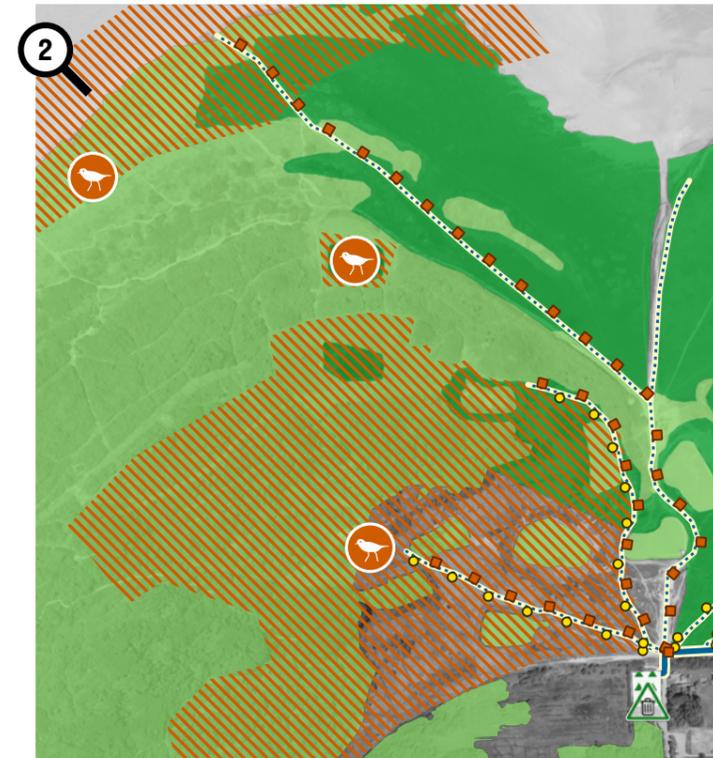
Les secteurs ouest et nord de la Pointe de Routhiauville sont marqués par une importante dynamique géomorphologique et écologique naturelles.

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de ces milieux et abritent potentiellement des espèces d'intérêt patrimonial. C'est le cas notamment de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce protégée au niveau national et d'intérêt patrimonial majeur, dont la Pointe de Routhiauville abrite de très importantes populations.

Les dunes embryonnaires de l'extrémité ouest de la Pointe de Routhiauville hébergent également plusieurs populations d'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), autre espèce protégée au niveau national.

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

Préserver de tout passage le secteur oligohalin enclavé entre les prés salés halophiles et le cordon dunaire et situé à l'ouest de la zone d'accès principale (cf. zoom).  
Sur les zones d'accès un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins.  
Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.



La Pointe de Routhiauville constitue un site d'intérêt patrimonial majeur

**LE BALISAGE DES STATIONS**

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

**TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL**

<i>Halimione pedunculata</i>	Obione pédonculée
<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée

**TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE**

<i>Atriplex laciniata</i>	Arroche laciniée
<i>Atriplex littoralis</i>	Arroche littorale
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

Cette maille inclue l'essentiel de l'estuaire de la baie d'Authie. Cet espace présente une forte sensibilité en période interuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

### Pointe de Routhiauville :

Toute l'année, l'estuaire abrite de nombreux oiseaux (anatidés, limicoles) en gagnage (alimentation) ou au repos sur l'estran et le haut de plage. Le risque de dérangement est donc élevé, notamment à marée haute.

Une population nicheuse de Gravelot à collier interrompu fréquente le haut de plage entre le 15/03 et le 15/08. Ces oiseaux nichent à même le sable et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées.

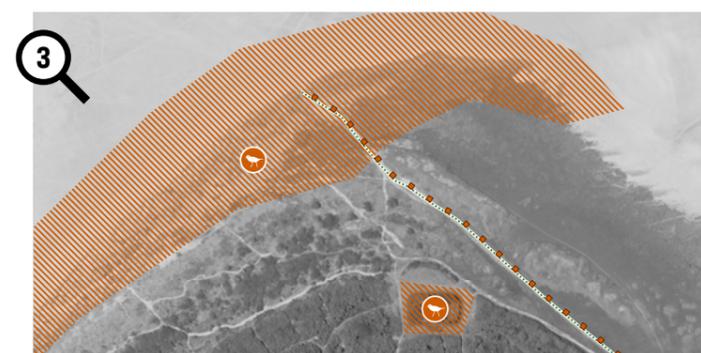


Gravelot à collier interrompu, mâle, adulte. Photo : Bogbumber - Travail personnel, CC BY-SA 3.0

Nid de Gravelot à collier interrompu Photo : JA. Noel

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

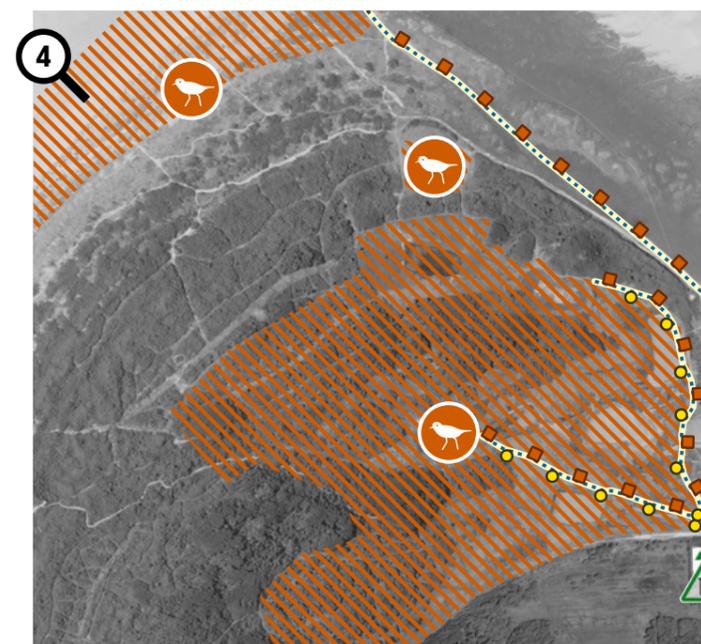
Toute l'année, éviter de circuler sur le haut de plage à marée haute pour limiter le dérangement des oiseaux en gagnage, repos ou halte. Entre le 15/03 et le 15/08, présence d'une zone de nidification du Gravelot à collier interrompu, il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot à collier interrompu, s'éloigner de 50 m.



La Pointe de Rouhiauville constitue un site d'intérêt patrimonial majeur

### Mares de huttes en baie d'Authie Sud :

Ces quelques mares de huttes à l'ouest de la baie ne sont plus, ou exceptionnellement, soumises aux marées. Entre le 15/03 et le 15/08, elles abritent la reproduction de plusieurs espèces sensibles comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou le Vanneau huppé et occasionnellement des anatidés.



Mares de hutte abritant des oiseaux nicheurs sensibles en baie d'Authie sud

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :

- Ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer.
- Limiter le bruit aux abords.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

- Au Nord et à l'Est de ce secteur, se trouvent des reposoirs accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de d'Authie peut varier. Contacter l'Association Découverte Nature (ADN) et la CMNF avant toute intervention pour vérifier leur localisation, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus auprès de l'association ADN ou de la CMNF. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



# Groffliers-Waben (62) Fort-Mahon (80) Secteur 39



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « massifs dunaires »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

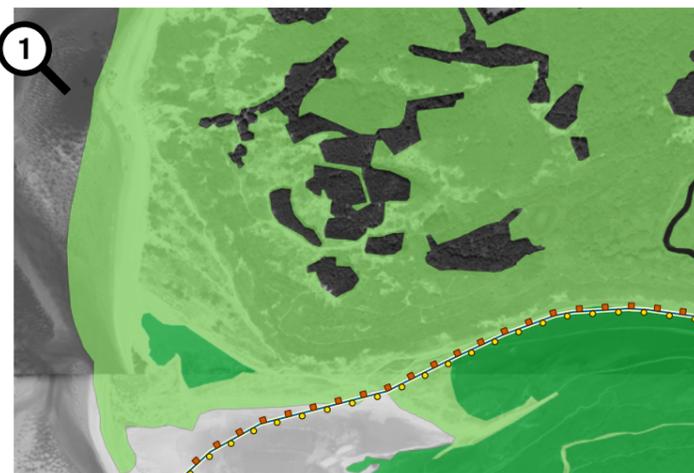
### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

Les principaux enjeux sur ce secteur concernent l'ensemble des végétations estuariennes de la baie d'Authie correspondant à la slikke et au schorre. On pourra également mettre en avant la présence de dunes embryonnaires qui présentent un patrimoine à préserver au nord de la baie, au niveau du lieu-dit « Pointe de la Rochelle ou bec de perroquet » et au sud-ouest de la baie, au niveau du lieu-dit « Pointe de Routhiauville ou de la dune blanche ».

#### Pointe de la Rochelle (Bec de Perroquet) (62) :

Système actuellement en forte évolution dynamique marquant la transition entre les prés salés et les dunes. Présence de dunes embryonnaires avec des stations d'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), espèce protégée au niveau national. Mais secteur également soumis à une très forte érosion.



Pointe de la Rochelle

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone connaissant une évolution dynamique importante. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées, en s'éloignant notamment du pied de dune. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Leymus arenarius* Élyme des sables

#### Mollières de la baie d'Authie nord (62) :

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de végétations de prés salés ou de laisses de mer. Des espèces d'intérêt patrimonial inféodées à ces milieux sont donc susceptibles d'être présentes au niveau de ces zones d'accès. Par ailleurs, des stations d'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce protégée au niveau national et d'intérêt patrimonial majeur, ont été observées dans ce secteur il y a quelques années. Il conviendra donc d'être vigilant et de rechercher leur éventuelle présence en cas d'intervention.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins. Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés. Recherche de la présence éventuelle d'Obione pédonculée.



Zoom sur une ancienne station d'Obione pédonculée, à rechercher et à baliser le cas échéant

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Halimione pedunculata* Obione pédonculée

##### TAXONS PROTÉGÉS EN NORD PAS-DE-CALAIS

*Salicornia europaea subsp. europaea* Salicorne d'Europe

*Althaea officinalis* Guimauve officinale

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Artemisia maritima subsp. maritima* Armoise maritime

*Limonium vulgare* Lilas de mer



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

### EDEN 62

POUR LES ENS, LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS LE PAS-DE-CALAIS

### DDTM/DML

POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

### CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

### PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD

POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

### PNM EPMO

POUR LA ZSC « BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES »

### PNM EPMO ET EDEN 62

POUR LA ZSC « ESTUAIRE, DUNES DE L'AUTHIE, MOLLIERES DE BERCK ET PRAIRIES HUMIDES ARRIÈRE-LITTORALES »

### SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### Mollières de la baie d'Authie sud (80) :

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de végétations de prés salés ou de laisses de mer. Des espèces d'intérêt patrimonial inféodées à ces milieux sont donc susceptibles d'être présentes au niveau de ces zones d'accès.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins. Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
--------------------------	------------------

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

### Pointe de Routhiauville (80) :

Secteur d'intérêt patrimonial majeur présentant un transect régulier et non tronqué entre la Slikke et la dune. Il permet notamment le contact naturel et progressif entre le haut-schorre et la dune, à la fois dans les milieux secs, mais aussi dans les zones humides, ce qui est rarissime dans les Hauts-de-France. Il abrite ainsi des végétations et des espèces inféodées à ces zones de transition allant de l'halophile à l'oligohalin et, par ailleurs, exceptionnelles à l'échelle des estuaires picards.

Les secteurs ouest et nord de la Pointe de Routhiauville sont marqués par une importante dynamique géomorphologique et écologique naturelles.

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent,

## GROFFLIERS-WABEN (62) FORT-MAHON (80) SECTEUR 39

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Halimione pedunculata</i>	Obione pédonculée
<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Atriplex laciniata</i>	Arroche laciniée
<i>Atriplex littoralis</i>	Arroche littorale
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

#### L'AVIFAUNE

Cette maille inclue l'essentiel de l'estuaire de la baie d'Authie. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

### Pointe de Routhiauville (80) :

Toute l'année, l'estuaire abrite de nombreux oiseaux (anatidés, limicoles) en gagnage (alimentation) ou au repos sur l'estran et le haut de plage. Le risque de dérangement est donc élevé, notamment à marée haute.

Une population nicheuse de Gravelot à collier interrompu fréquente le haut de plage entre le 15/03 et le 15/08. Ces oiseaux nichent à même le sable et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées.



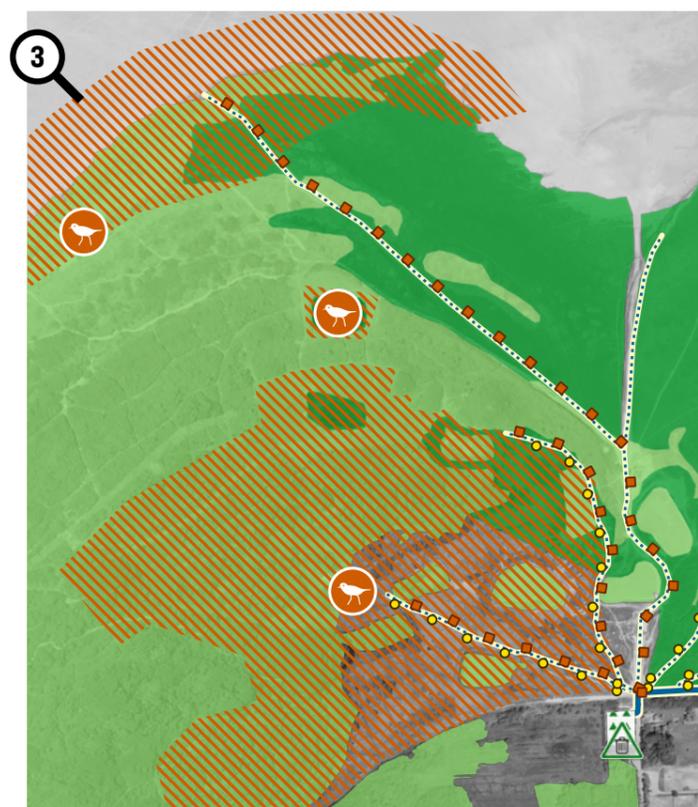
Gravelot à collier interrompu, mâle, adulte. Photo : Bogbumper - Travail personnel, CC BY-SA 3.0  
Nid de Gravelot à collier interrompu Photo : JA. Noel

à proximité immédiate de ces milieux et abritent potentiellement des espèces d'intérêt patrimonial. C'est le cas notamment de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce protégée au niveau national et d'intérêt patrimonial majeur, dont la Pointe de Routhiauville abrite de très importantes populations.

Les dunes embryonnaires de l'extrémité ouest de la Pointe de Routhiauville hébergent également plusieurs populations d'Élyme des sables (*Leymus arenarius*), autre espèce protégée au niveau national.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

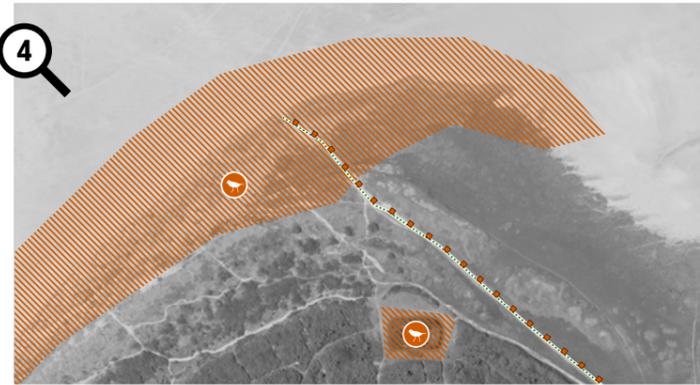
Préserver de tout passage le secteur oligohalin enclavé entre les prés salés halophiles et le cordon dunaire et situé à l'ouest de la zone d'accès principale (cf. zoom). Sur les zones d'accès un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins, en particulier l'Obione pédonculée et l'Élyme des sables. Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.



La Pointe de Routhiauville constitue un site d'intérêt patrimonial majeur

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

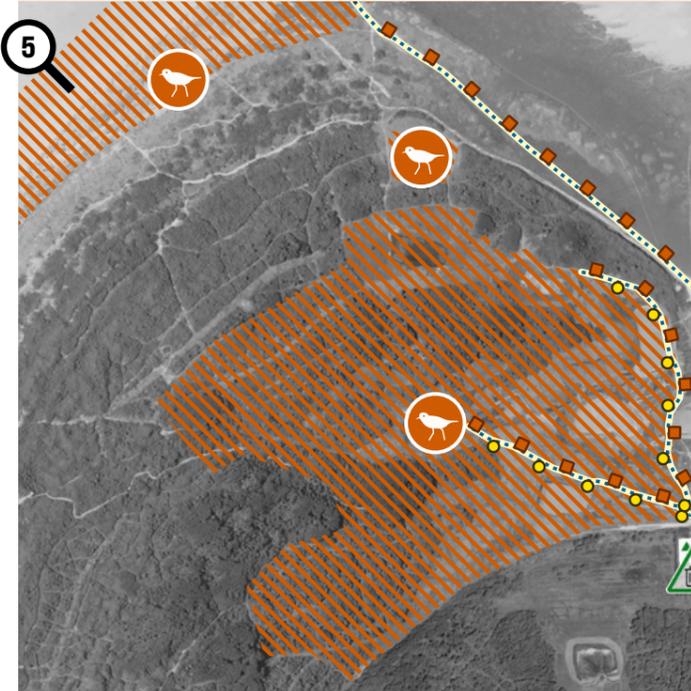
Toute l'année, éviter de circuler sur le haut de plage à marée haute pour limiter le dérangement des oiseaux en gagnage, repos ou halte. Entre le 15/03 et le 15/08, présence d'une zone de nidification du Gravelot à collier interrompu, il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot à collier interrompu, s'éloigner de 50 m.



Site de reproduction de Gravelots à collier interrompu en baie d'Authie Sud

**Mares de huttes en Baie d'Authie Sud (80)**

Ces quelques mares à l'ouest de la baie ne sont plus, ou exceptionnellement, soumises aux marées. Entre le 15/03 et le 15/08, elles abritent la reproduction de plusieurs espèces sensibles comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou le Vanneau huppé et occasionnellement des anatidés.



Mares de hutte abritant des oiseaux nicheurs sensibles en baie d'Authie sud

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

Du 15/03 au 15/08 ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer. Limiter le bruit aux abords.



**LES MAMMIFÈRES MARINS**

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



# Waben - Conchil le Temple Secteur 40



## DONNÉES LOGISTIQUES

- Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)**
-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
  -  Pas d'enjeux écologiques à proximité
- Accès et itinéraires du domaine public maritime**
-  Engins lourds
  -  Engins légers
  -  Quads
  -  Piétons
- Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)**
-  Faune
  -  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

- Habitats**
-  Sensibles
  -  Ultrasensibles
- Flore**
-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

- Zone sensible avifaune estivale**
-  Sites vulnérables en période estivale
- Reposoirs de phoques**
-  Zone ultrasensible
  -  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Mollières de la baie d'Authie nord (62) :

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de végétations de prés salés ou de laisses de mer. Des espèces d'intérêt patrimonial inféodées à ces milieux sont donc susceptibles d'être présentes au niveau de ces zones d'accès. Par ailleurs, des stations d'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce protégée au niveau national et d'intérêt patrimonial majeur, ont été observées dans ce secteur il y a quelques années. Il conviendra donc d'être vigilant et de rechercher leur éventuelle présence en cas d'intervention.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins. Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés. Recherche de la présence éventuelle d'Obione pédonculée.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Halimione pedunculata* Obione pédonculée

##### TAXONS PROTÉGÉS EN NORD PAS-DE-CALAIS

*Salicornia europaea subsp. europaea* Salicorne d'Europe

*Althaea officinalis* Guimauve officinale

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Artemisia maritima subsp. maritima* Armoise maritime

*Limonium vulgare* Lilas de mer

#### Mollières de la baie d'Authie sud (80) :

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de végétations de prés salés ou de laisses de mer. Des espèces d'intérêt patrimonial inféodées à ces milieux sont donc susceptibles d'être présentes au niveau de ces zones d'accès.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins. Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Atriplex longipes* Arroche stipitée

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Artemisia maritima subsp. maritima* Armoise maritime

*Limonium vulgare* Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

**EDEN 62**  
 POUR LES ENS, LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DANS LE PAS-DE-CALAIS

**DDTM/DML**  
 POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

**CONSERVATOIRE DU LITTORAL**  
 POUR DE NOMBREUX SITES

**PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE**  
**BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD**

POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

**PNM EPMO**  
 POUR LA ZSC « BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES »

**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES**  
 POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Fort Mahon Plage Secteur 41



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

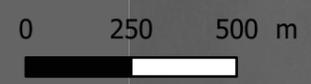
- ### Habitats
-  Sensibles
  -  Ultrasensibles

- ### Flore
-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

- ### Zone sensible avifaune estivale
-  Sites vulnérables en période estivale

- ### Reposoirs de phoques
-  Zone ultrasensible
  -  Zone sensible



## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « massifs dunaires »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Pointe de Routhiauville

Secteur d'intérêt patrimonial majeur présentant un transect régulier et non tronqué entre la Slikke et la dune. Il permet notamment le contact naturel et progressif entre le haut-schorre et la dune, à la fois dans les milieux secs, mais aussi dans les zones humides, ce qui est rarissime dans les Hauts-de-France. Il abrite ainsi des végétations et des espèces inféodées à ces zones de transition allant de l'halophile à l'oligohalin et, par ailleurs, exceptionnelles à l'échelle des estuaires picards.

Les secteurs ouest et nord de la Pointe de Routhiauville sont marqués par une importante dynamique géomorphologique et écologique naturelles.

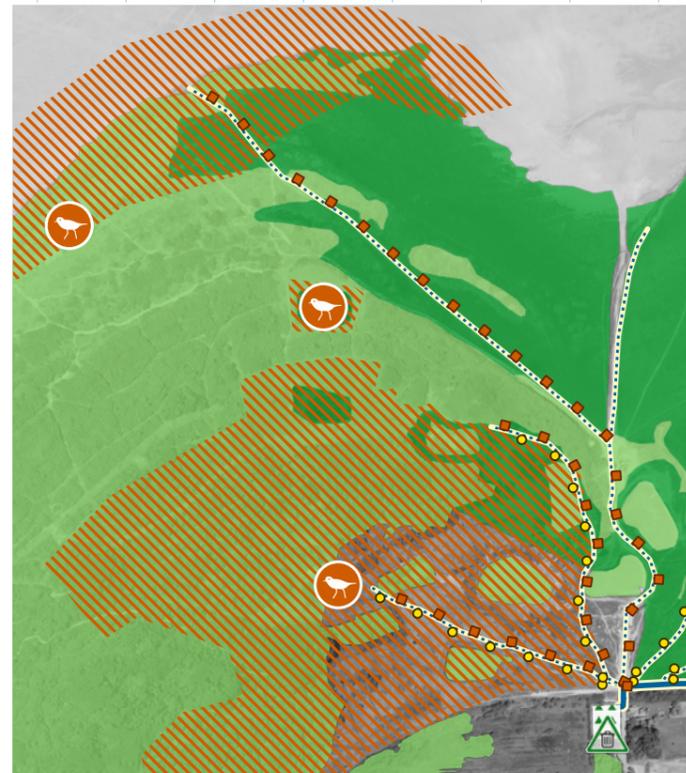
L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de ces milieux et abritent potentiellement des espèces d'intérêt patrimonial. C'est le cas notamment de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce protégée au niveau national et d'intérêt patrimonial majeur, dont la Pointe de Routhiauville abrite de très importantes populations.

Les dunes embryonnaires de l'extrémité ouest de la Pointe de Routhiauville hébergent également plusieurs populations d'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), autre espèce protégée au niveau national.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Préserver de tout passage le secteur oligohalin enclavé entre les prés salés halophiles et le cordon dunaire et situé à l'ouest de la zone d'accès principale (cf. zoom).  
Sur les zones d'accès un balisage préalable est également

souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins, en particulier l'Obione pédonculée et l'Elyme des sables.  
Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.



La Pointe de Routhiauville constitue un site d'intérêt patrimonial majeur

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL	
<i>Halimione pedunculata</i>	Obione pédonculée
<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE	
<i>Atriplex laciniata</i>	Arroche laciniée
<i>Atriplex littoralis</i>	Arroche littorale
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

#### Mollières de la baie d'Authie sud (80)

L'ensemble des zones d'accès traversent, ou se trouvent, à proximité immédiate de végétations de prés salés ou de laisses de mer. Des espèces d'intérêt patrimonial inféodées à ces milieux sont donc susceptibles d'être présentes au niveau de ces zones d'accès.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées.  
Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins.  
Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL	
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
-	-
TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE	
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer



### GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



## L'AVIFAUNE

### Pointe de Routhiauville

Cette maille contient le sud du site de reproduction de Gravelot à collier interrompu de la Pointe de Routhiauville. L'essentiel de la population niche au nord du Sentier des Pêcheurs mais quelques couples nichent au sud de celui-ci. Ces oiseaux nichent à même le sable sur le haut de plage et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées entre le 15/03 et le 15/08.



*Gravelot à collier interrompu, mâle, adulte.* Photo : Bogbumber  
- Travail personnel, CC BY-SA 3.0 — *Nid de Gravelot à collier interrompu sur le haut de plage sableux.* Photo : JA. NOEL

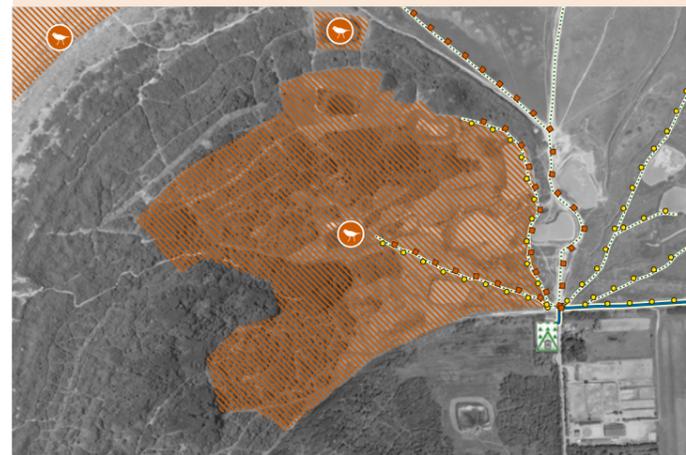
### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, présence d'une zone de nidification du Gravelot à collier interrompu, du Grand Gravelot et de la Sterne naine. Il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site (contacter le GON). Circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s), s'éloigner de 50 m.



### Mares de huttes en baie d'Authie Sud

Ces quelques mares de huttes à l'ouest de la baie ne sont plus, ou exceptionnellement, soumises aux marées. Entre le 15/03 et le 15/08, elles abritent la reproduction de plusieurs espèces sensibles comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou le Vanneau huppé et occasionnellement des anatidés.



Mares de huttes en baie d'Authie sud

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Du 15/03 au 15/08 :
- Ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer.
  - Limiter le bruit aux abords.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

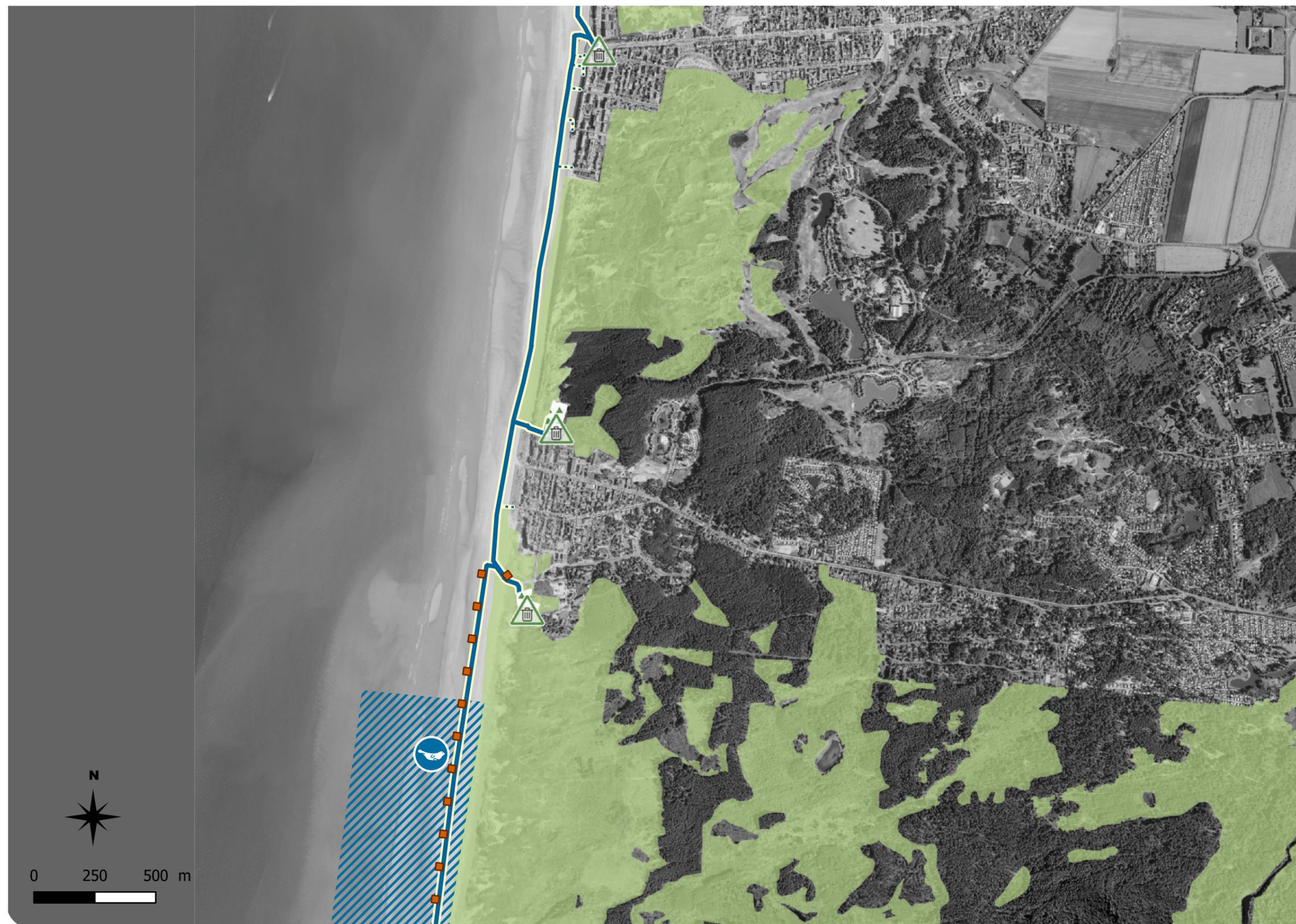
Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



# Quend Secteur 42



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

→ « massifs dunaires »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

Pas de préconisations particulières en plus des recommandations générales évoquées au paragraphe précédent.

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

→ Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.

→ Du 15/12 au 15/02 (a minima) : le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) se reproduit en hiver. Or, le haut de l'estran, compris entre Le Crottoy et Quend, est connu pour accueillir des sites de mises-bas de cette espèce. La présence d'une femelle gestante ou parturiente, et/ou d'un couple mère-petit y est ainsi très probable à cette période.

→ Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ Du 01/06 au 31/07 et du 15/12 au 15/02 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus (phoques veaux-marins ou gris) auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME »

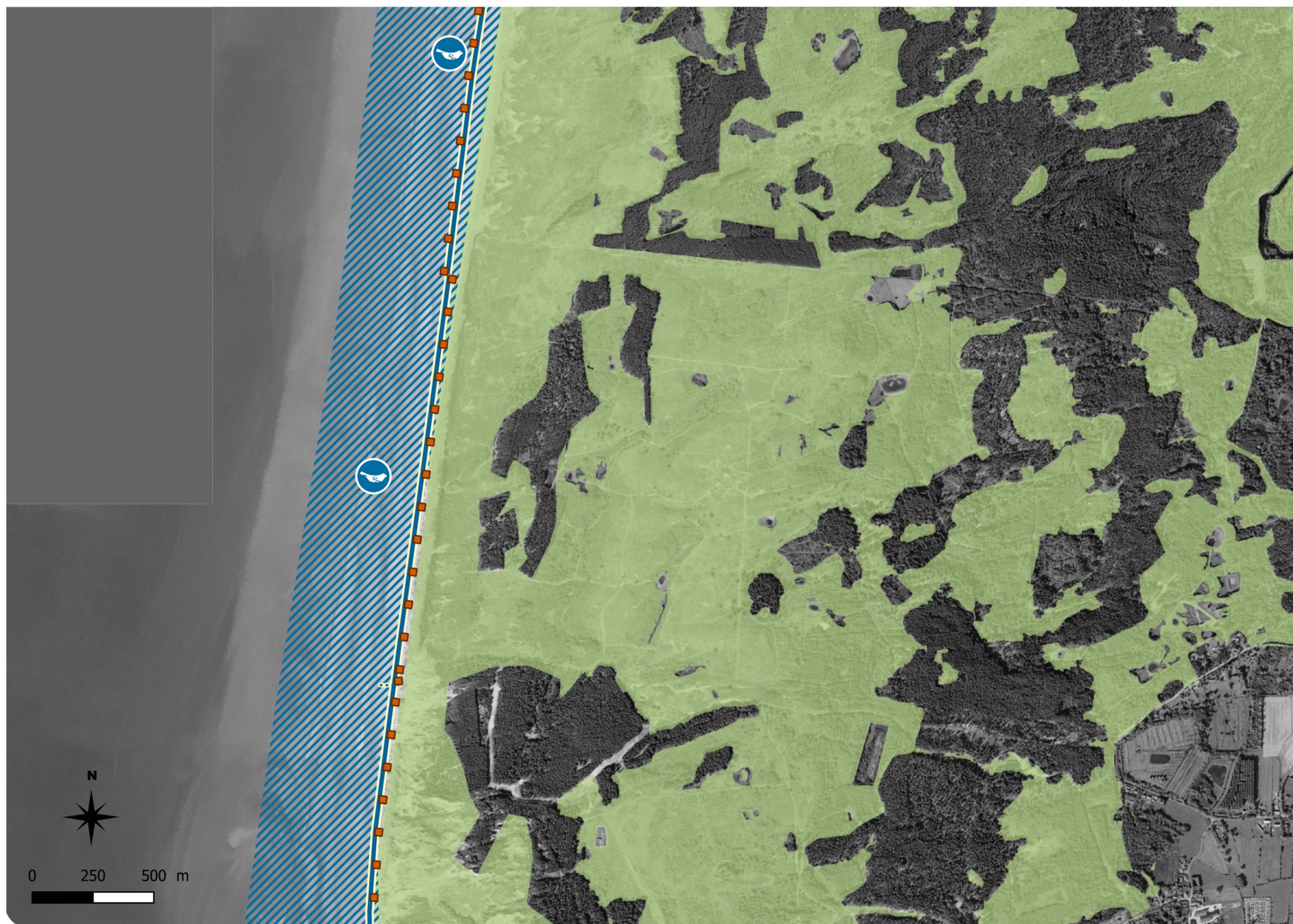
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Saint-Quentin-en-Tourmont Nord Secteur 43



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

→ « massifs dunaires »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

Pas de préconisations particulières en plus des recommandations générales évoquées au paragraphe précédent.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

#### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Leymus arenarius* Élyme des sables

#### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Atriplex laciniata* Arroche laciniée

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

→ Du 01/06 au 31/07 (*a minima*) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus (≤1m) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.

→ Du 15/12 au 15/02 (*a minima*) : le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) se reproduit en hiver. Or, le haut de l'estran, compris entre Le Crottoy et Quend, est connu pour accueillir des sites de mises-bas de cette espèce. La présence d'une femelle gestante ou parturiente, et/ou d'un couple mère-petit y est ainsi très probable à cette période.

→ Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ Du 01/06 au 31/07 et du 15/12 au 15/02 (*a minima*), demander la localisation connue des jeunes individus (phoques veaux-marins ou gris) auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatales.

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



### GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

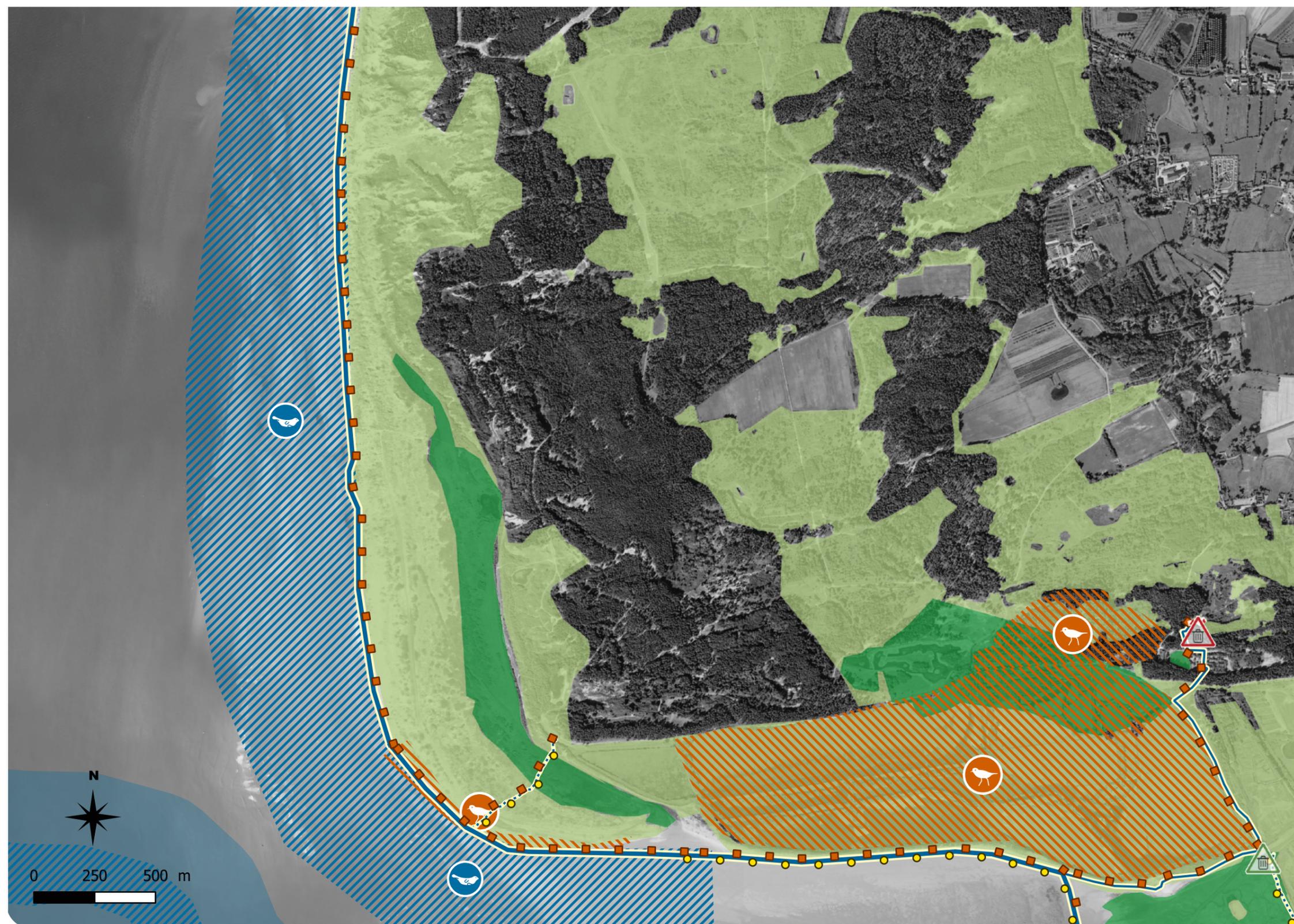
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Saint-Quentin-en-Tourmont Sud Secteur 44



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « massifs dunaires »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Banc de l'Ilette (zone sableuse)

Système de contre poulcier en accrétion vers le sud et en importante évolution dynamique naturelle, isolant la zone humide de l'Anse Bidard des principales inondations marines. Les dunes embryonnaires sont particulièrement bien exprimées dans ce système en accrétion.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Respect strict des végétations et des espèces localisées en pied de dune le long de la zone d'accès située en haut de l'estran.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Leymus arenarius* Élyme des sables

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

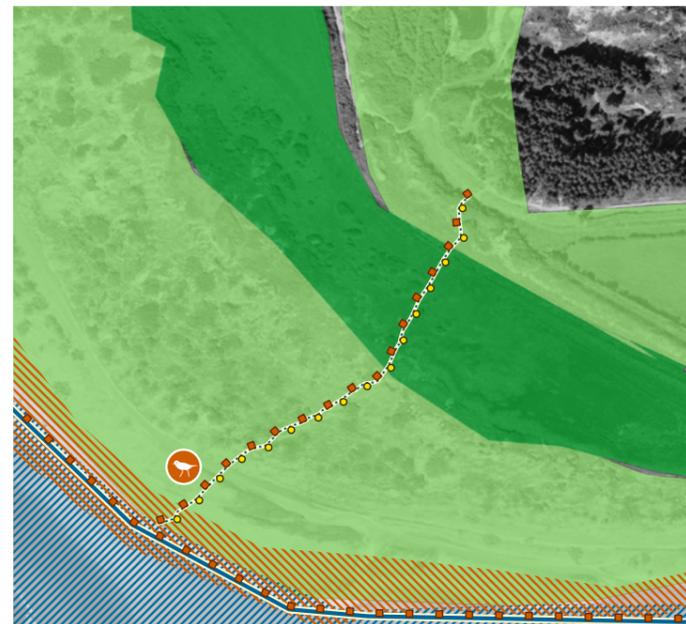
*Atriplex laciniata* Arroche laciniée

#### Anse Bidard

Zone humide d'intérêt patrimonial majeur ayant gardé une naturalité exceptionnelle de par son isolement et l'absence d'activités anthropiques et de pollution. Elle abrite ainsi de très nombreuses

espèces et végétations d'intérêt patrimonial. L'Anse Bidard et le Banc de l'Ilette sont, par ailleurs, soumis à une dynamique géomorphologique naturelle très rapide et unique à l'échelle des Hauts-de-France et constituent un « laboratoire » grandeur nature.

La partie sud de l'Anse Bidard est encore soumise aux inondations des grandes marées et abrite un système subhalophile très original et précieux. La partie nord ne l'est plus du tout et héberge un système de bas-marais dunaire oligotrophe du plus grand intérêt.



Anse Bidard - cheminement donnant accès à l'estran à utiliser uniquement en cas de force majeure.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Un seul accès à l'estran traverse la partie sud de l'anse Bidard et le Banc de l'Ilette au niveau de plusieurs milieux de grand intérêt et abritant des espèces et des végétations patrimoniales sur le chemin et à sa proximité immédiate. Afin d'éviter tout risque de dommage et de pollution accidentelle lors des travaux de nettoyage, cet accès est à **utiliser uniquement en cas de force majeure (impossibilité d'emprunter l'estran)** et devra faire l'objet d'un balisage préalable afin de bien rester sur le chemin existant. Par ailleurs, si cet accès devait être utilisé, il faudra faire preuve d'une vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Baliser le chemin existant pour éviter les divagations, notamment au niveau de la zone humide subhalophile de l'Anse Bidard.

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

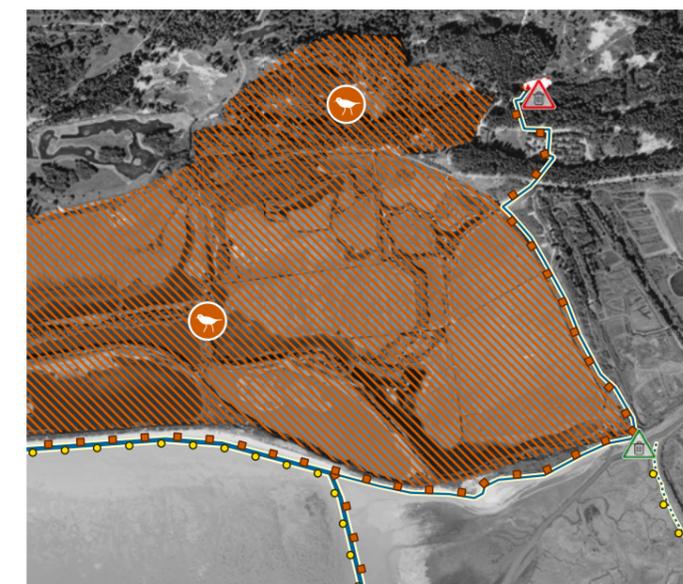
*Limonium vulgare* Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

#### Le Parc ornithologique du Marquenterre

Ce site exceptionnel abrite toute l'année de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales nicheuses, migratrices ou hivernantes, sensibles aux dérangements visuels et auditifs. Le parc du Marquenterre a une sensibilité en période internuptiale de niveau 4 en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes.



Parc du Marquenterre.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME » ET LE PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Toute l'année :

- Éviter le bruit (avertisseur sonore, cris...) sur les accès et les parkings autour du parc pour éviter les dérangements auditifs de l'avifaune ;
- Ne pas monter sur les talus qui entourent le site pour ne pas provoquer l'envol des oiseaux.

### Le Banc de l'Ilette (Anse Bidard)

L'estuaire de la baie abrite toute l'année de nombreux oiseaux (anatidés, limicoles) en gagnage, au repos ou en halte sur l'estran et le haut de plage. Le risque de dérangement est donc élevé, notamment à marée haute.

Une population nicheuse de Gravelot à collier interrompu fréquente le haut de plage entre le 15/03 et le 15/08. Ces oiseaux nichent à même le sable et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées.



*Gravelot à collier interrompu, mâle, adulte.* Photo : Bogbumper  
- Travail personnel, CC BY-SA 3.0 — *Nid de Gravelot à collier interrompu sur le haut de plage sableux.* Photo : JA. NOEL

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Toute l'année, éviter de circuler sur le haut de plage à marée haute pour limiter le dérangement des oiseaux en gagnage, repos ou halte.

Entre le 15/03 et le 15/08, présence d'une zone de nidification du Gravelot à collier interrompu, il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot à collier interrompu, s'éloigner de 50 m.



## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

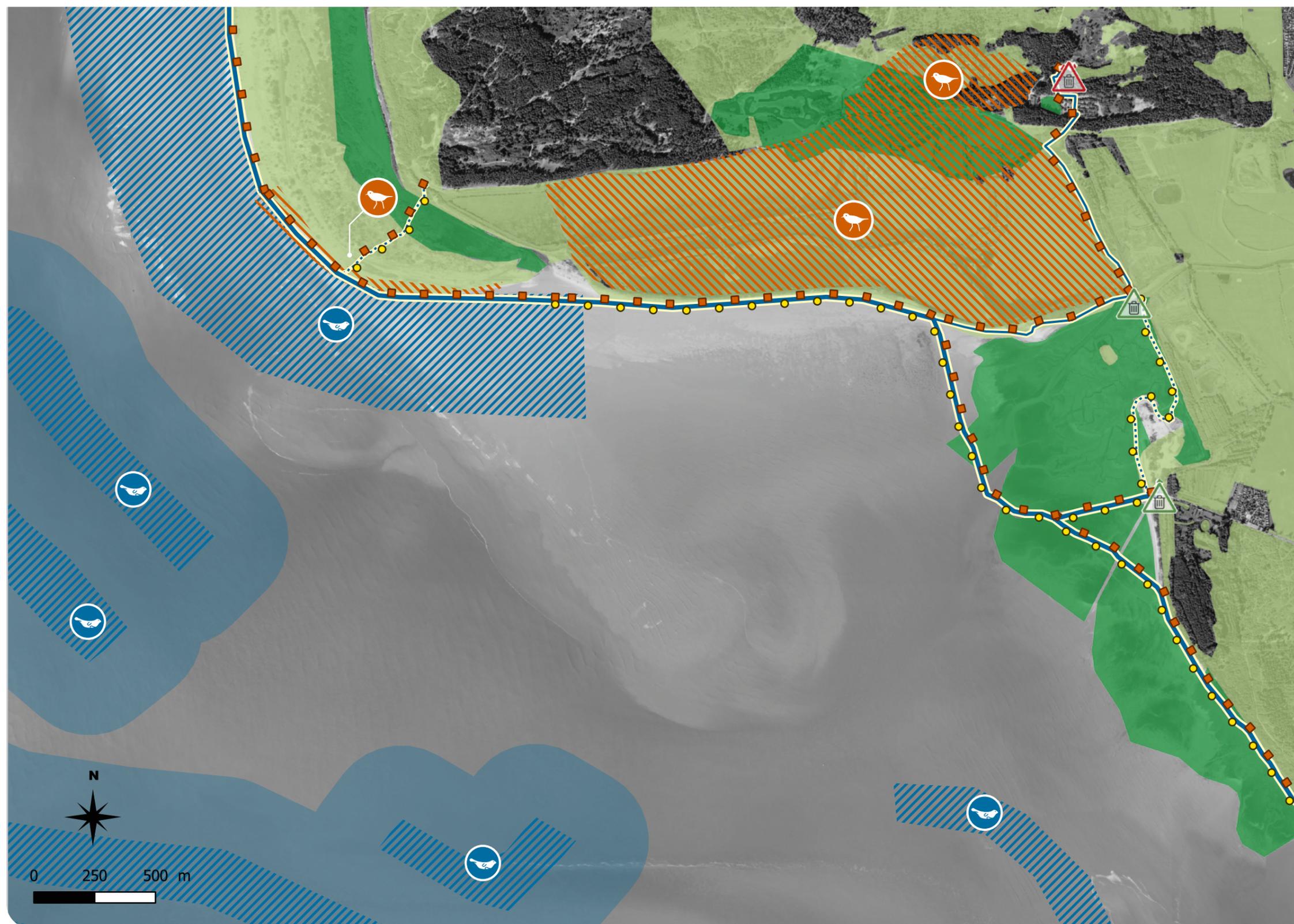
- Au Sud-Ouest de ce secteur, de part et d'autres des chenaux, principaux ou secondaires, peuvent être localisés des reposoirs accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (*a minima*) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1\text{m}$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Du 15/12 au 15/02 (*a minima*) : le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) se reproduit en hiver. Or, le haut de l'estran, compris entre Le Crotoy et Quend, est connu pour accueillir des sites de mises-bas de cette espèce. La présence d'une femelle gestante ou parturiente, et/ou d'un couple mère-petit y est ainsi très probable à cette période.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 et du 15/12 au 15/02 (*a minima*), demander la localisation connue des jeunes individus (phoques veaux-marins ou gris) auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatales.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



# Le Crotoy Nord Secteur 45



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « massifs dunaires »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Banc de l'Ilette (zone sableuse)

Système de contre poulcier en accrétion vers le sud et en importante évolution dynamique naturelle, isolant la zone humide de l'Anse Bidard des principales inondations marines. Les dunes embryonnaires sont particulièrement bien exprimées dans ce système en accrétion.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Respect strict des végétations et des espèces localisées en pied de dune le long de la zone d'accès située en haut de l'estran.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Leymus arenarius* Élyme des sables

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Atriplex laciniata* Arroche laciniée

#### Anse Bidard

Zone humide d'intérêt patrimonial majeur ayant gardé une naturalité exceptionnelle de par son isolement et l'absence d'activités anthropiques et de pollution. Elle abrite ainsi de très nombreuses espèces et végétations d'intérêt patrimonial. L'Anse Bidard et le Banc de l'Ilette sont, par ailleurs, soumis à une dynamique géomorphologique naturelle très rapide et unique à l'échelle des Hauts-de-France et constituent un « laboratoire » grandeur nature.

La partie sud de l'Anse Bidard est encore soumise aux inondations des grandes marées et abrite un système subhalophile très original et précieux. La partie nord (maille 34) ne l'est plus du tout et héberge un système de bas-marais dunaire oligotrophe du plus grand intérêt.



Anse Bidard - cheminement donnant accès à l'estran à utiliser uniquement en cas de force majeure.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Un seul accès à l'estran traverse la partie sud de l'anse Bidard et le Banc de l'Ilette au niveau de plusieurs milieux de grand intérêt et abritant des espèces et des végétations patrimoniales sur le chemin et à sa proximité immédiate. Afin d'éviter tout risque de dommage et de pollution accidentelle lors des travaux de nettoyage, cet accès est à **utiliser uniquement en cas de force majeure (impossibilité d'emprunter l'estran)** et devra faire l'objet d'un balisage préalable afin de bien rester sur le chemin existant.

Par ailleurs, si cet accès devait être utilisé, il faudra faire preuve d'une vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Baliser le chemin existant pour éviter les divagations, notamment au niveau de la zone humide subhalophile de l'Anse Bidard.

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Limonium vulgare* Lilas de mer

#### Embouchure de la Maye

Zone de prés salés sensible au piétinement et à la pollution abritant de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.



Embouchure de la Maye - cheminement donnant accès à l'estran



### GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME » ET LE PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Zone en forte évolution dynamique, notamment au niveau des prés salés. Ainsi les cheminements identifiés peuvent être légèrement différents d'une année sur l'autre. Il conviendra de bien passer dans les zones les moins végétalisées. Un balisage préalable est également souhaitable afin d'éviter d'éventuelles espèces menacées ou protégées présentes sur ces chemins.

Vigilance extrême pour ne pas déposer accidentellement des polluants lors des passages à dans ce secteur.

### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

#### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Atriplex longipes* Arroche stipitée

-

#### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

*Artemisia maritima subsp. maritima* Armoise maritime

*Limonium vulgare* Lilas de mer

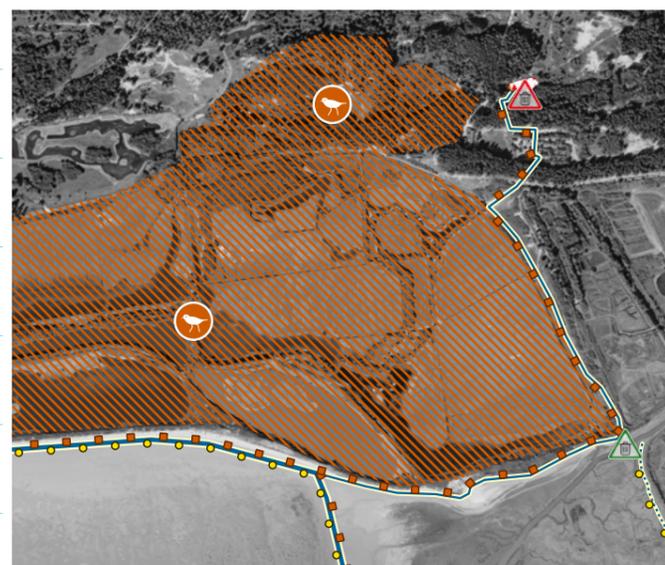
## L'AVIFAUNE

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

### Le Parc ornithologique du Marquenterre

Ce site exceptionnel abrite toute l'année de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales nicheuses, migratrices ou hivernantes, sensibles aux dérangements visuels et auditifs. Le parc du Marquenterre a une sensibilité en période internuptiale de niveau 4 en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes.

### LE CROTOY NORD SECTEUR 45



Parc du Marquenterre.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Toute l'année :

- Éviter le bruit (avertisseur sonore, cris...) sur les accès et les parkings autour du parc pour éviter les dérangements auditifs de l'avifaune ;
- Ne pas monter sur les talus qui entourent le site pour ne pas provoquer l'envol des oiseaux.

### Le Banc de l'Illette (Anse Bidard)

L'estuaire de la baie abrite toute l'année de nombreux oiseaux (anatidés, limicoles) en gagnage, au repos ou en halte sur l'estran et le haut de plage. Le risque de dérangement est donc élevé, notamment à marée haute.

Une population nicheuse de Gravelot à collier interrompu fréquente le haut de plage entre le 15/03 et le 15/08. Ces oiseaux nichent à même le sable et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées.



Gravelot à collier interrompu, mâle, adulte. Photo : Bogbumber  
- Travail personnel, CC BY-SA 3.0 — Nid de Gravelot à collier interrompu sur le haut de plage sableux. Photo : JA. NOEL

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Toute l'année, éviter de circuler sur le haut de plage à marée haute pour limiter le dérangement des oiseaux en gagnage, repos ou halte.

Entre le 15/03 et le 15/08, présence d'une zone de nidification du Gravelot à collier interrompu, il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot à collier interrompu, s'éloigner de 50 m.



## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

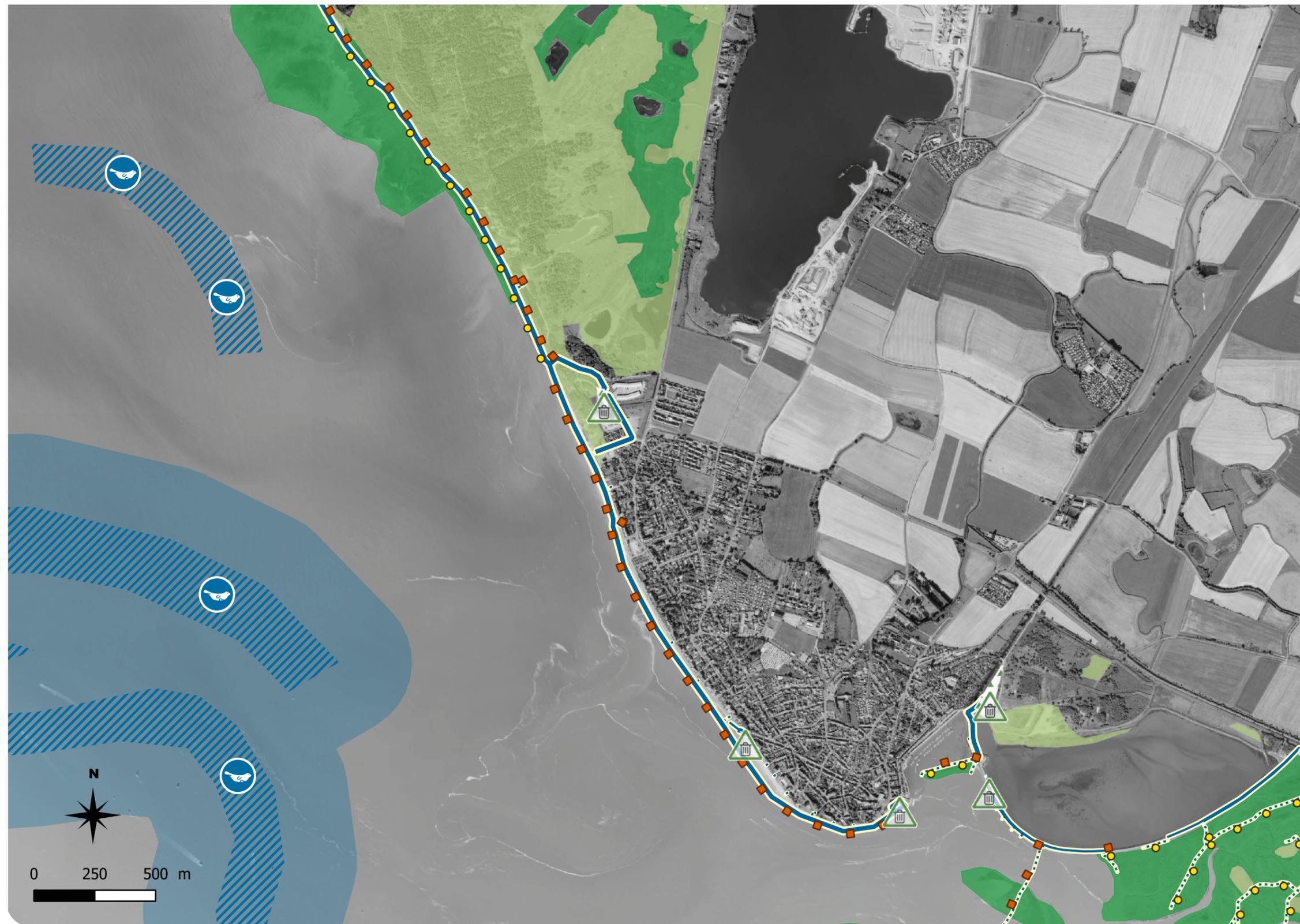
- Au Sud et à l'Ouest de ce secteur, de part et d'autres des chenaux, principaux ou secondaires, peuvent être localisés des repositoires accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Du 15/12 au 15/02 (a minima) : le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) se reproduit en hiver. Or, le haut de l'estran, compris entre Le Crotoy et Quend, est connu pour accueillir des sites de mises-bas de cette espèce. La présence d'une femelle gestante ou parturiente, et/ou d'un couple mère-petit y est ainsi très probable à cette période.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 et du 15/12 au 15/02 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus (phoques veaux-marins ou gris) auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



# Le Crotoy Sud Secteur 46



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »
- « massifs dunaires »

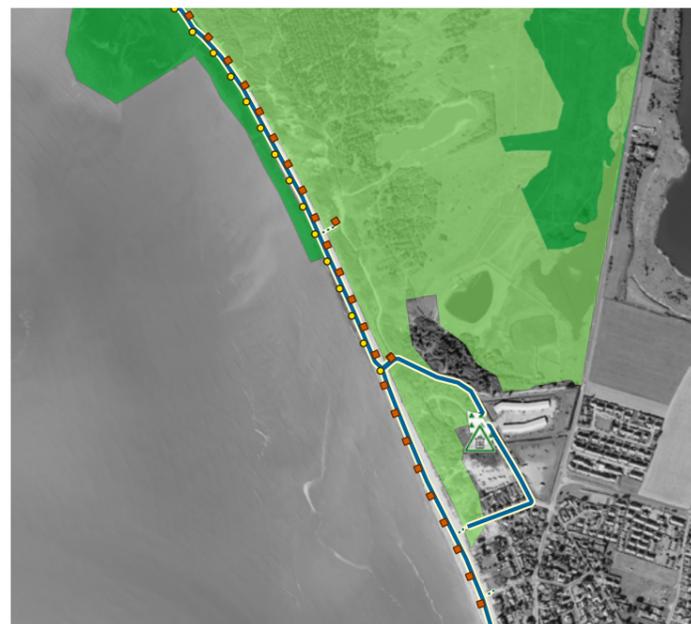
### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

→ Chemin en pied de dunes entre le Crotoy et la Maye :

Chemin situé à l'interface entre les près salés, les laisses de mer et les dunes. Il peut donc potentiellement abriter des espèces inféodées à ces trois milieux.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées présentes le long de ce chemin.



Chemin en pied de dunes entre le Crotoy et la Maye - présence d'espèces protégées le long du chemin.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées le long de cette zone d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables
<i>Crambe maritima</i>	Choux marin
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur à enjeux pour les oiseaux nicheurs.

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

- À l'Ouest de ce secteur, de part et d'autres des chenaux, principaux ou secondaires, peuvent être localisés des reposoirs accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

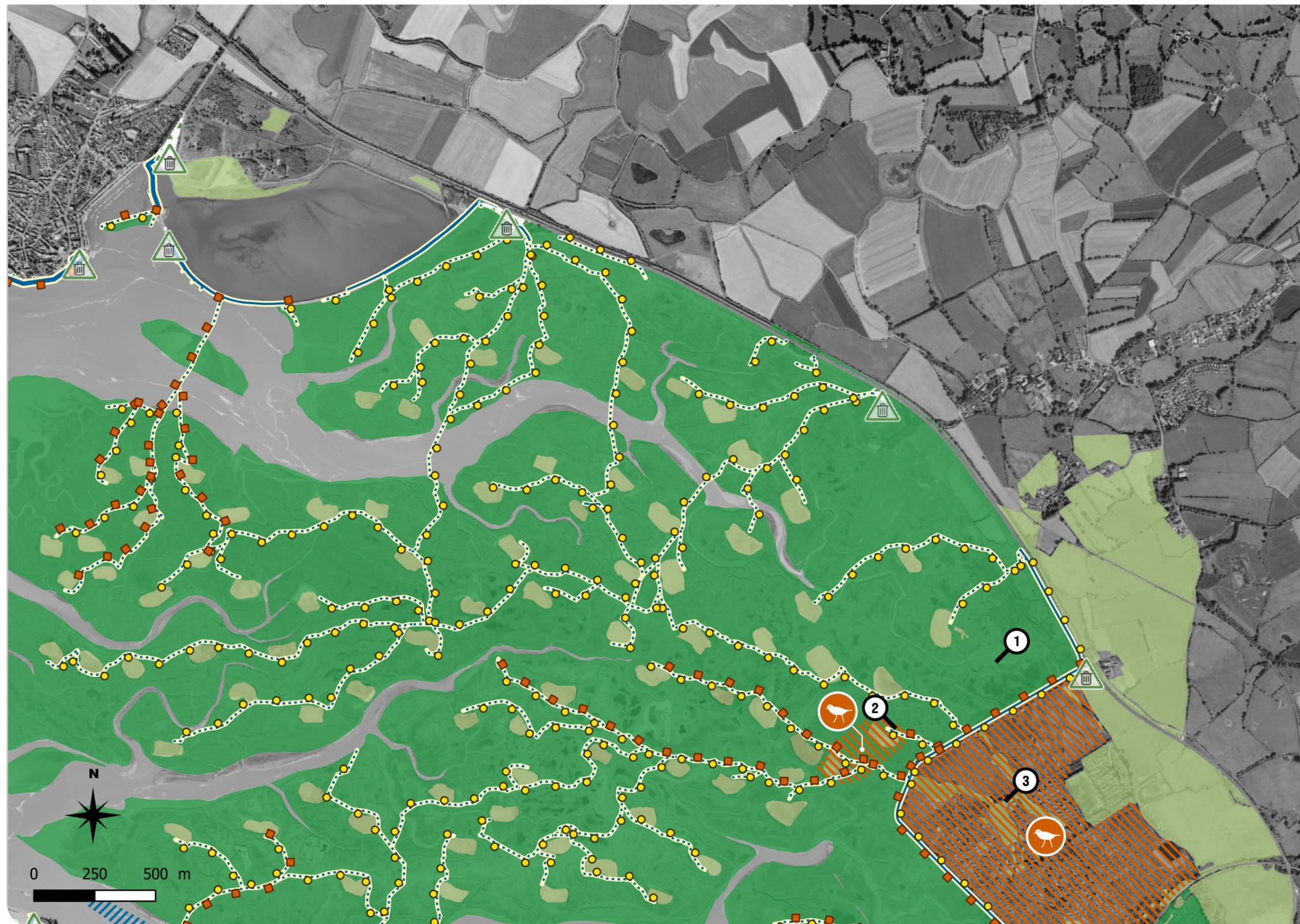
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Favières Ponthoile Secteur 47



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

#### Mollières de la Baie de Somme

L'ensemble de cette maille est concernée par les mollières centrales de baie de Somme, qui présentent des enjeux majeurs pour la flore et les végétations. Les zones de stockage et les accès aux véhicules sont situés en limite supérieure des prés salés (digue de la renclôture Elluin et route panoramique). L'ensemble des mollières sont parcourues par des cheminements piétonniers desservant les mares de huttes et servant de zones d'accès aux piétons pour les opérations de nettoyage.



Mollières de la la baie de Somme

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.  
 Balisage des stations de plantes protégées ou menacées le long de la digue de la renclôture Elluin et à proximité de la route panoramique : stations d'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*) et de Chou marin (*Crambe maritima*), et potentiellement d'Arroche stipitée (*Atriplex longipes*) espèces protégées au niveau national.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Halimione pedunculata</i>	Obione pédonculée
<i>Crambe maritima</i>	Chou marin
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée

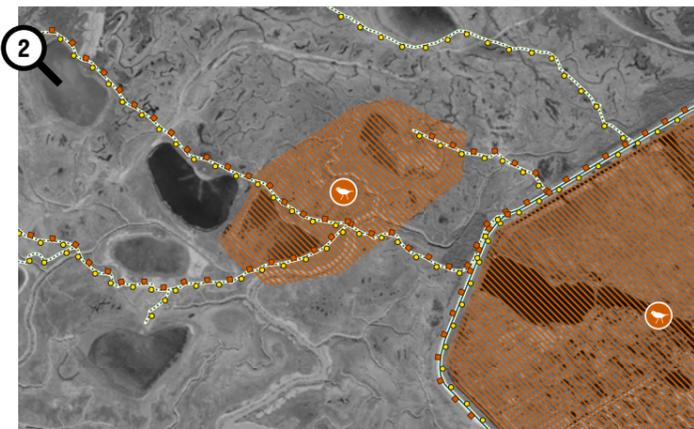
##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer
<i>Apium graveolens</i>	Céleri

## L'AVIFAUNE

#### Mares de huttes en fond de baie

Les mares de huttes les plus proches de la renclôture Elluin ne sont plus, ou exceptionnellement, soumises aux marées. Entre le 15/03 et le 15/08, elles abritent la reproduction de plusieurs espèces sensibles comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou le Vanneau huppé et occasionnellement des anatidés.



Mares de huttes abritant des oiseaux nicheurs sensibles au niveau de la renclôture Elluin

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :  
 → Ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer ;  
 → Limiter le bruit aux abords.

#### Marais de la renclôture Elluin

Abrité derrière la renclôture Elluin, cette zone de marais abrite la reproduction de nombreuses espèces sensibles (Busard des roseaux, Butor étoilé...) du 15/03 au 15/08.



#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :  
 → Limiter le bruit sur le chemin longeant la renclôture (avertisseur sonore, cris) ;  
 → Ne pas monter sur la renclôture pour éviter le dérangement des oiseaux derrière celle-ci.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Noyelles-sur-Mer et Boismont Secteur 48



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

#### Mollières de la Baie de Somme

L'ensemble de cette maille est concernée par les mollières du fond de la baie de Somme, qui présentent des enjeux majeurs pour la flore et les végétations. Les zones de stockage et les accès aux véhicules sont situés en limite supérieure des prés salés (digue de fond de baie et port de Saint Valery). L'ensemble des mollières sont parcourues par des cheminements piétonniers desservant les mares de huttes et servant de zones d'accès aux piétons pour les opérations de nettoyage.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.  
 Balisage des stations de plantes protégées ou menacées le long des digues de fond de baie.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL	
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
-	-
TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE	
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

### Marais de la renclôture Elluin

Abrité derrière la renclôture Elluin, cette zone de marais abrite la reproduction de nombreuses espèces sensibles (Busard des roseaux, Butor étoilé...) du 15/03 au 15/08.

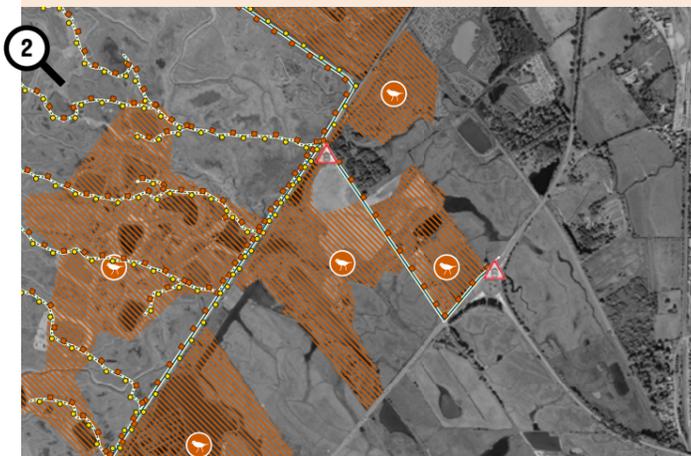


#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :  
 → Limiter le bruit sur le chemin longeant la renclôture (avertisseur sonore, cris) ;  
 → Ne pas monter sur la renclôture pour éviter le dérangement des oiseaux derrière celle-ci.

### Roselières de Noyelles-sur-Mer

Situées derrière la digue du chemin de fer de la baie de Somme, ces roselières abritent la reproduction d'espèces sensibles (Busard des roseaux, Butor étoilé) du 15/03 au 15/08.



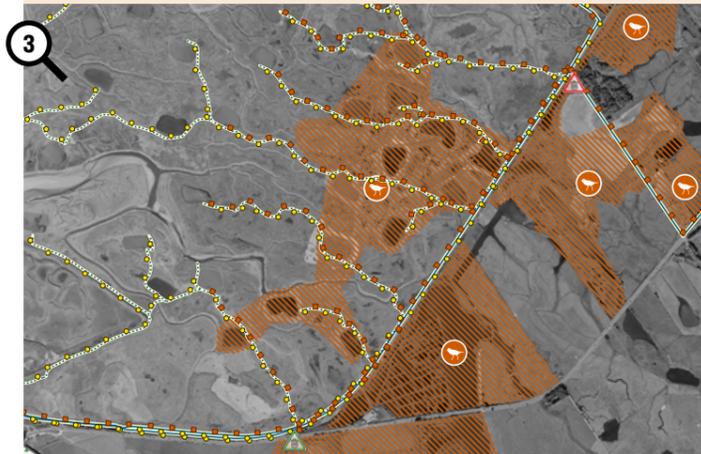
Roselières de Noyelles-sur-Mer

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :  
 → Limiter le bruit du parking 48 (avertisseur sonore, cris) ;  
 → Protéger le site contre les fuites de polluants en provenance du parking 48 ;  
 → Ne pas monter sur la digue du chemin de fer ;  
 Limiter la vitesse à 30km/h et le bruit sur le chemin d'accès entre la D940 et la digue du chemin de fer.

### Mares de huttes en fond de baie (digue du chemin de fer)

Les mares de huttes les plus proches de la digue du chemin de fer ne sont plus, ou exceptionnellement, soumises aux marées. Entre le 15/03 et le 15/08, elles abritent la reproduction de plusieurs espèces sensibles comme l'Avocette élégante, l'Échasse blanche ou le Vanneau huppé et occasionnellement des anatidés.



Légende : Mares de huttes abritant des oiseaux nicheurs sensibles au niveau de la renclôture Elluin

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :  
 → Ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer.  
 → Limiter le bruit aux abords.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

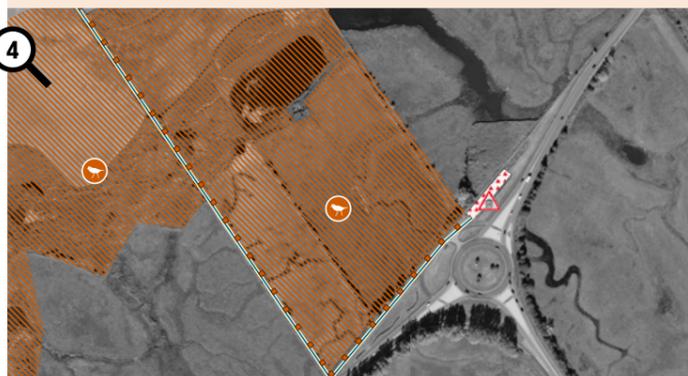
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA ZPS « ESTUAIRES PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### **Prairie à Pie-grièche de Noyelles-sur-Mer**

Cette prairie arborée est un des rares sites occupés par la Pie-grièche écorcheur sur le littoral. En période de reproduction, le site est donc à préserver de tout dérangement.



*Prairie abritant la reproduction de Pie-grièche écorcheur.*

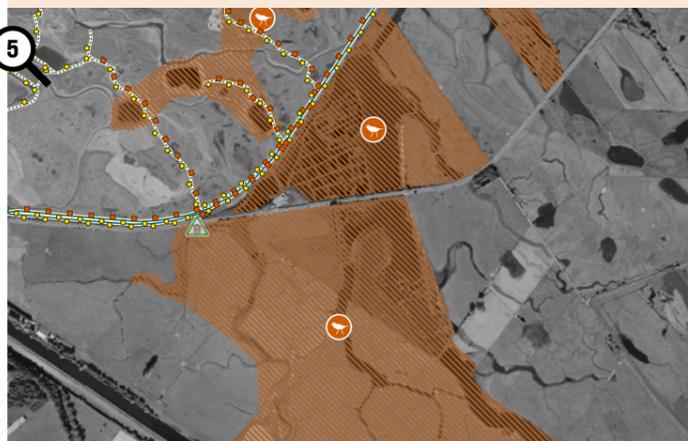
#### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

- Du 15/03 au 15/08 :
- Limiter le bruit du parking 47 (avertisseur sonore, cris) ;
  - Limiter la vitesse à 30km/h et le bruit sur le chemin d'accès entre la D940 et la digue du chemin de fer.

### **Mollières de Boismont**

Ce site présente un risque pollution si celle-ci arrive lors des fortes marées et que les ouvrages hydrauliques qui l'alimentent depuis la baie ne sont pas fermés.

Si des opérations de nettoyages sont nécessaires, cette zone non fréquentée habituellement abrite la reproduction d'espèces très sensibles aux dérangements nichant sur ou autour des plans d'eau (Tadorne de Belon, Avocette élégante, Échasse blanche...).



*Mollières de Boismont*

#### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

- Du 15/03 au 15/08 :
- Ne pas circuler à proximité des plans d'eau si ils ne sont pas à nettoyer.
  - Limiter le bruit aux abords.



### **LES MAMMIFÈRES MARINS**

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

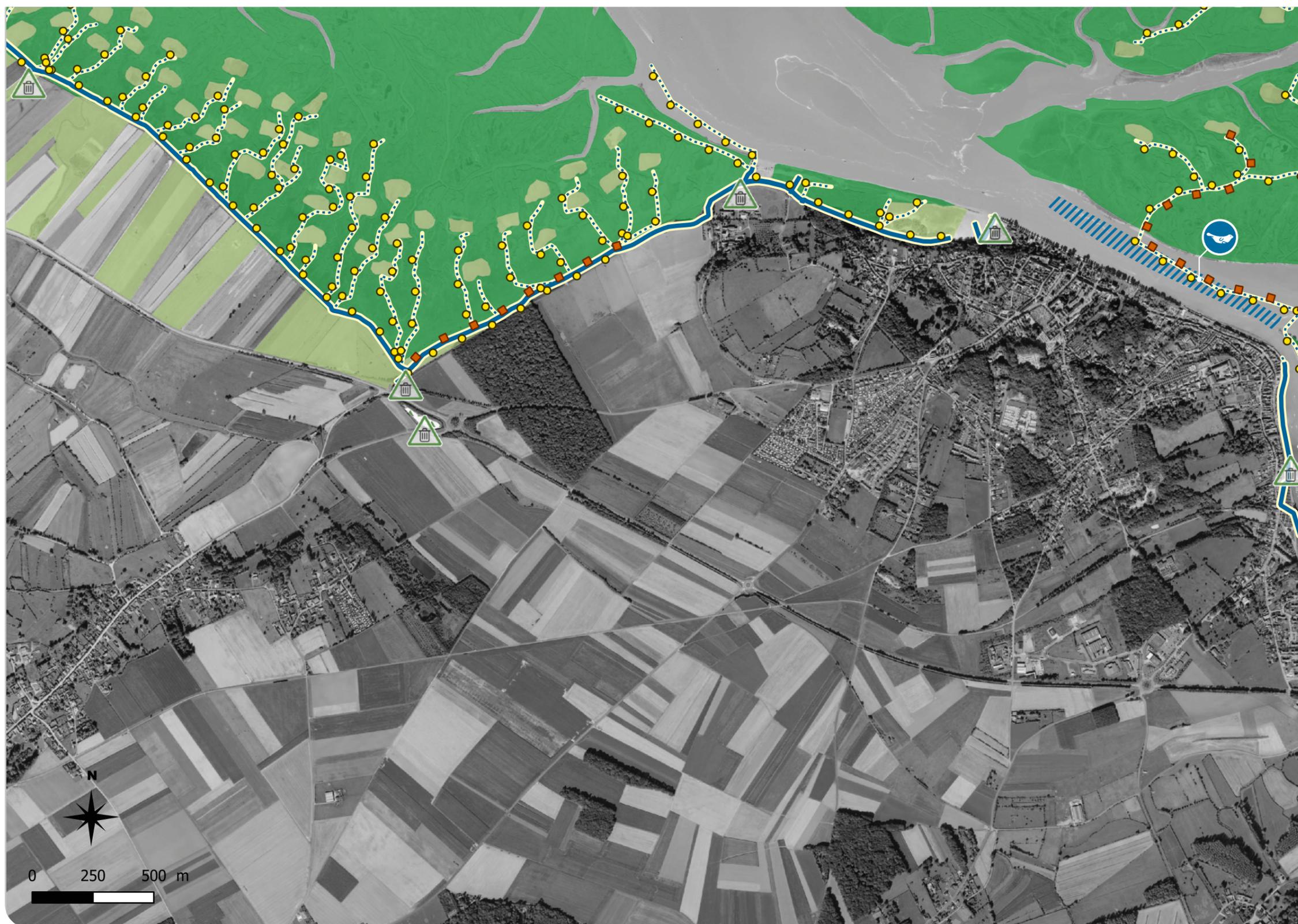
#### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.





# Saint-Valery-sur-Somme Secteur 49



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

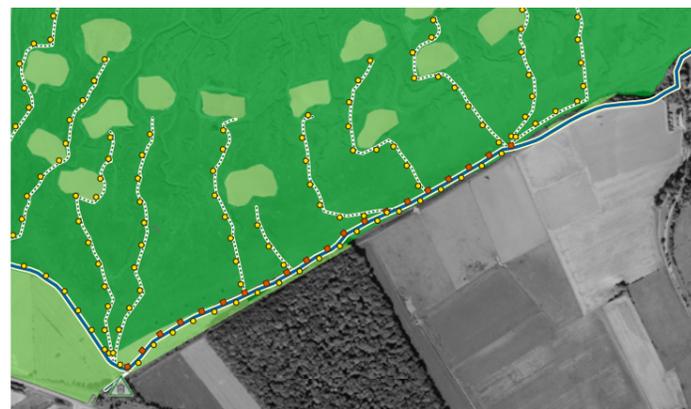
### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

#### Mollières de la Baie de Somme

Cette maille est concernée par une petite partie des mollières centrales de baie de Somme et la partie sud des mollières sud (Cap-Hornu / Le Hourdel), qui présentent des enjeux majeurs pour la flore et les végétations. Les zones de stockage et les accès aux véhicules sont situés en limite supérieure des prés salés (digue de fond de baie et port de Saint Valéry). L'ensemble des mollières sont parcourues par des cheminements piétonniers desservant les mares de huttes et servant de zones d'accès aux piétons pour les opérations de nettoyage.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.  
 Balisage des stations de plantes protégées ou menacées le long des digues de fond de baie et particulièrement au niveau de la digue sud des mollières du Cap-Hornu qui abrite l'unique station régionale de l'Orge maritime (*Hordeum marinum*) et du Buplèvre menu (*Bupleurum tenuissimum*).



Digue sud des mollières du Cap-Hornu

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

#### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Hordeum marinum</i>	Orge maritime
<i>Bupleurum tenuissimum subsp. tenuissimum</i>	Buplèvre menu
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

#### L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

#### LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



### GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

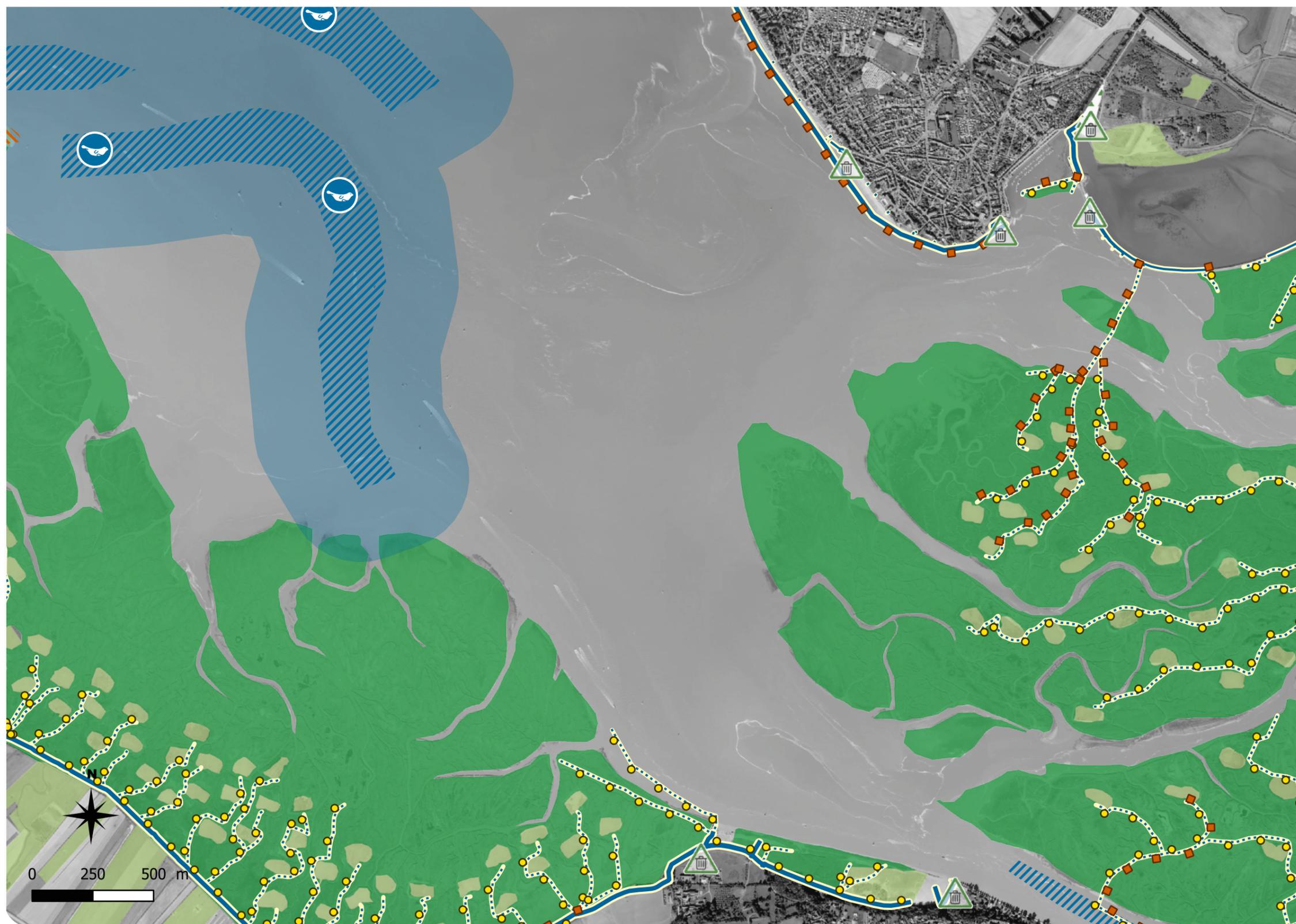
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Baie de Somme 1 Secteur 50



## DONNÉES LOGISTIQUES

- Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)**
-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
  -  Pas d'enjeux écologiques à proximité
- Accès et itinéraires du domaine public maritime**
-  Engins lourds
  -  Engins légers
  -  Quads
  -  Piétons
- Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)**
-  Faune
  -  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

- Habitats**
-  Sensibles
  -  Ultrasensibles
- Flore**
-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

- Zone sensible avifaune estivale**
-  Sites vulnérables en période estivale
- Reposoirs de phoques**
-  Zone ultrasensible
  -  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

#### Mollières de la Baie de Somme

Cette maille est concernée par la partie occidentale des mollières centrales de baie de Somme et une petite partie des mollières sud (Cap-Hornu / Le Hourdel), qui présentent des enjeux majeurs pour la flore et les végétations. Les zones de stockage et les accès aux véhicules sont situés en limite supérieure des prés salés principalement situés en dehors de cette maille. Seule une petite partie de la digue des mollières sud est localisée dans cette maille, ainsi que les cheminements piétonniers desservant les mares de huttes et servant de zones d'accès aux piétons pour les opérations de nettoyage.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE	
<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des

effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

- Au Nord-Ouest de ce secteur, de part et d'autres des chenaux, principaux ou secondaires, peuvent être localisés des dépôts accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (*a minima*) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des dépôts de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un dépôt, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 (*a minima*), demander la localisation connue des jeunes individus auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatales.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME » ET LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

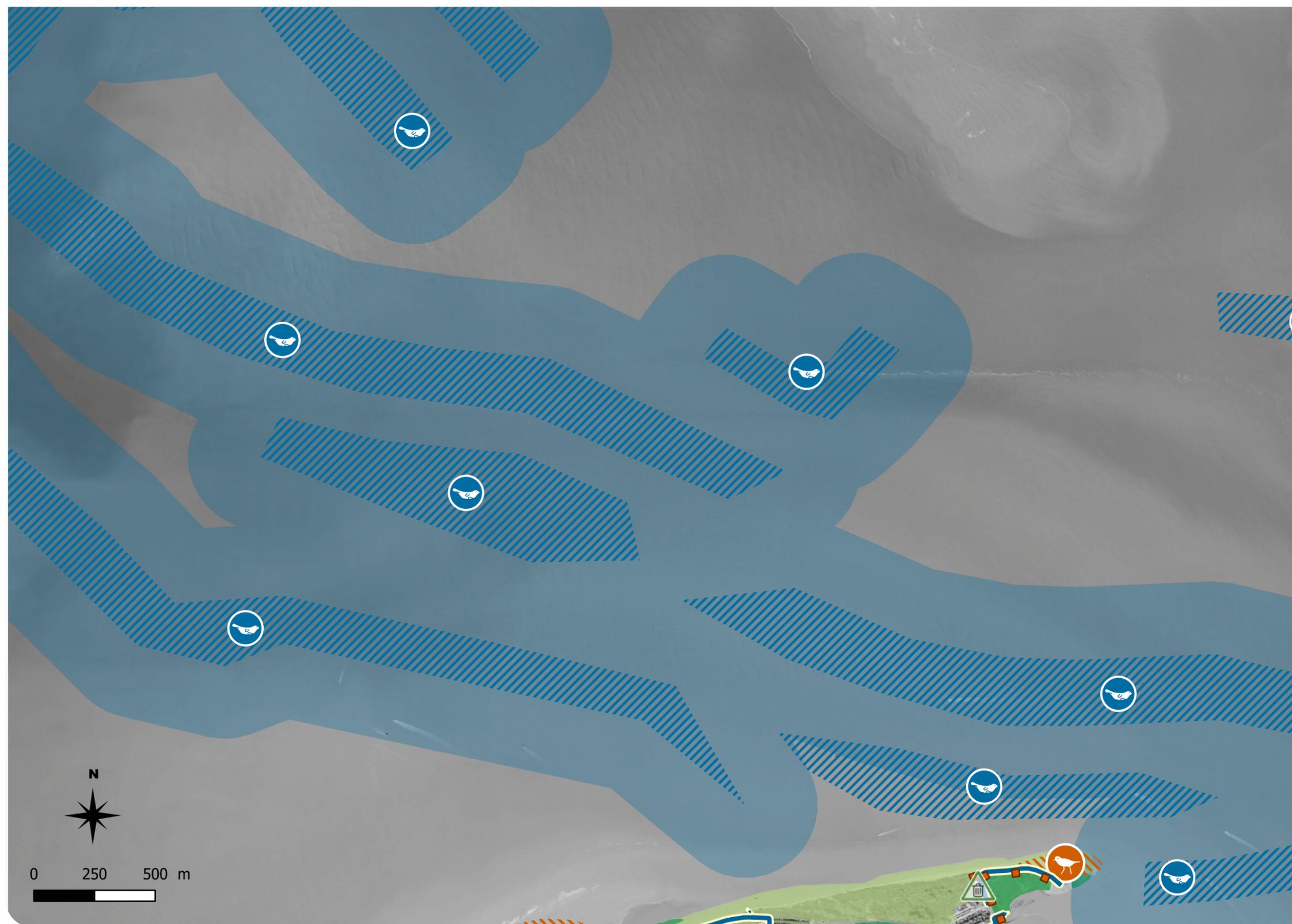
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Baie de Somme 2 Secteur 51



## DONNÉES LOGISTIQUES

**Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)**

- Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
- Pas d'enjeux écologiques à proximité

**Accès et itinéraires du domaine public maritime**

- Engins lourds
- Engins légers
- Quads
- Piétons

**Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)**

- Faune
- Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

**Habitats**

- Sensibles
- Ultrasensibles

**Flore**

- Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

**Zone sensible avifaune estivale**

- Sites vulnérables en période estivale

**Reposoirs de phoques**

- Zone ultrasensible
- Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

Maille centrée sur la partie maritime de la Baie de Somme, non concernée actuellement par des végétations terrestres ou de prés salés.

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux en période de reproduction.

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

- Cette maille concentre la majeure partie des reposoirs de phoques en baie de Somme. Ils se situent de part et d'autre des chenaux. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus (phoques veaux-marins ou gris) auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME » ET LE PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »



# Pendé, Lanchères et Cayeux Nord Secteur 52



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « plages de galets »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »
- « massifs dunaires »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Galets de Cayeux nord

Exceptionnel système de cordon de galets en accrétion caractérisé par plusieurs bancs parallèles. Ces crochons sont progressivement colonisés par des végétations pionnières à chou marin (*Crambe maritima*) caractéristiques de ces systèmes de galets, puis des pelouses stabilisées et des végétations liées aux systèmes dunaires. Les dépressions humides entre les crochons sont colonisées par des végétations halophiles de prés salés.

L'ensemble constitue un système unique en France et d'intérêt patrimonial majeur abritant de nombreuses espèces protégées et menacées, dont quatre espèces protégées au niveau national.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Balisage des zones d'accès.
- Vigilance extrême lors du transport des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Polygonum raii</i>	Renouée de Ray
<i>Crambe maritima</i>	Choux marin
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables

##### TAXONS PROTÉGÉS EN PICARDIE

<i>Atriplex glabriuscula</i>	Arroche de Babington
------------------------------	----------------------

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer
<i>Atriplex laciniata</i>	Arroche laciniée

#### Mollières de la Baie de Somme

Cette maille est concernée par une partie des mollières sud de la baie de Somme (Cap-Hornu / Le Hourdel), qui présentent des enjeux majeurs pour la flore et les végétations. Les zones de stockage et les accès aux véhicules sont situés en limite supérieure des prés salés (digue de fond de baie). L'ensemble des mollières sont parcourues par des cheminements piétonniers desservant les mares de huttes et servant de zones d'accès aux piétons pour les opérations de nettoyage.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Vigilance extrême lors de la remontée des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.
- Balisage des stations de plantes protégées ou menacées au niveau des zones d'accès.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer

## L'AVIFAUNE

Cette maille inclue une partie de l'estuaire de la baie de Somme. Cet espace présente une forte sensibilité en période internuptiale en raison de la patrimonialité et des effectifs des espèces présentes en gagnage, repos ou halte migratoire. Il sera donc important d'y prioriser les opérations de nettoyage.

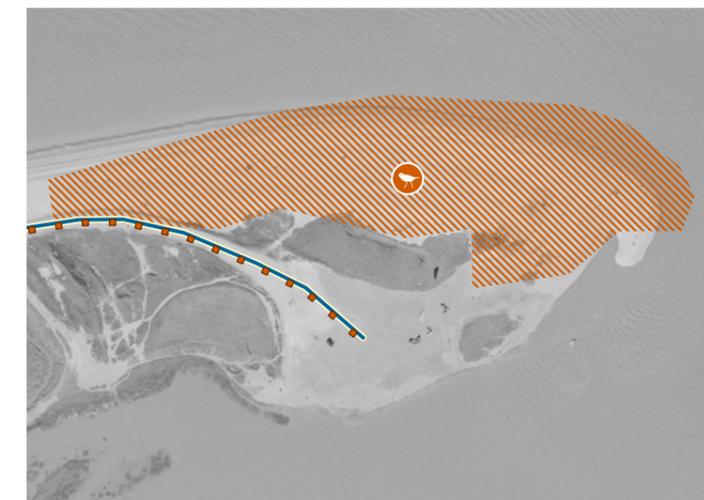
#### Pointe du Hourdel (poulier)

Malgré la fréquentation touristique très importante de ce site, des couples de Grand Gravelot nichent chaque année sur le poulier (extrémité du cordon de galet qui « entre » progressivement dans l'estuaire) entre le 15/03 et le 15/08.

Ces oiseaux nichent directement sur les galets, et leurs poussins sont nidifuges, c'est à dire qu'ils quittent le nid dès l'éclosion. Ce mode de vie les rend particulièrement sensibles au dérangement et au piétinement.



Grand Gravelot, adulte. Photo : Andreas Trepte, CC BY-SA 2.5 — Nid de Grand Gravelot sur le cordon de galets. Photo : JA. NOEL



Site de reproduction du Grand Gravelot à la pointe du Hourdel



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET L'APPB « CORDON DE GALETS DE LA MOLLIERE »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, il est nécessaire de créer un exclos autour de la zone de reproduction de Grand Gravelot, ou de protéger les nids individuellement selon la situation. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site.

Si possible, circuler sur l'estran sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.



Site de reproduction du Grand Gravelot à la pointe du Hourdel



### Cordon de galets de Cayeux-sur-Mer nord

Entre l'agglomération de Cayeux-sur-Mer et la pointe du Hourdel, l'ensemble du cordon de galets est favorable à la nidification des Gravelots (Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu) et du Hibou des marais du 15/03 au 15/08.

Les Gravelots nichent directement sur les galets ou le sable, ils sont donc particulièrement sensibles au piétinement et au dérangement.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, le site étant trop vaste pour la création d'exclos, il est nécessaire d'interdire l'accès au cordon de galet. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Pour accéder à l'estran, il faut impérativement traverser le cordon de galets en utilisant les chemins existant au niveau du blockhaus du Hourdel, en face du hameau de La Mollière, ou en face du phare de Brighton (accès de l'exploitation Silmer).

Sur l'estran, si possible circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.



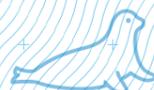
## LES MAMMIFÈRES MARINS

Ce secteur comporte plusieurs enjeux, certains saisonniers :

- Au Nord de ce secteur, de part et d'autres des chenaux, principaux ou secondaires, peuvent être localisés des reposoirs accueillant les deux espèces de phoques. Suivant les secteurs et les périodes, ils peuvent accueillir de quelques individus à plusieurs centaines de phoques, dont des couples mères-petits.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima) : la période estivale correspond à la période de mise bas et d'allaitement chez le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). Ainsi, de jeunes individus ( $\leq 1m$ ) peuvent se retrouver potentiellement sur l'ensemble de l'estran, sevrés ou non, posés ou échoués.
- Une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- La localisation des reposoirs de phoques en baie de Somme varie énormément. Contacter Picardie Nature avant toute intervention pour connaître leur dernière localisation connue, ainsi que leur importance pour la colonie (effectifs et statut des individus). En cas de nécessité de franchissement d'une zone tampon d'un reposoir, le dérangement des phoques peut être envisagé, mais uniquement de façon contrôlée et adaptative.
- Du 01/06 au 31/07 (a minima), demander la localisation connue des jeunes individus auprès de l'association Picardie Nature. Objectif : ne pas risquer une séparation mère-jeune, qui pourrait leur être fatale.
- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.





69

# Cayeux-sur-Mer Secteur 53



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « plages de galets »
- « estuaires, vasières, marais maritimes et plages vertes »
- « massifs dunaires »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Galets de Cayeux nord

Exceptionnel système de cordon de galets en accréation caractérisé par plusieurs bancs parallèles. Ces crochons sont progressivement colonisés par des végétations pionnières à choux marin (*Crambe maritima*) caractéristiques de ces systèmes de galets, puis des pelouses stabilisées et des végétations liées aux systèmes dunaires. Les dépressions humides entre les crochons sont colonisées par des végétations halophiles de prés salés.

L'ensemble constitue un système unique en France et d'intérêt patrimonial majeur abritant de nombreuses espèces protégées et menacées, dont quatre espèces protégées au niveau national.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Balisage des zones d'accès.  
Vigilance extrême lors du transport des déchets polluants vers les zones de stockage, afin de ne pas contaminer des secteurs non souillés.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Polygonum raii</i>	Renouée de Ray
<i>Crambe maritima</i>	Choux marin
<i>Atriplex longipes</i>	Arroche stipitée
<i>Leymus arenarius</i>	Élyme des sables

##### TAXONS PROTÉGÉS EN PICARDIE

<i>Atriplex glabriuscula</i>	Arroche de Babington
------------------------------	----------------------

##### TAXONS MENACÉS (CR, EN, VU) OU QUASI MENACÉS (NT) EN HAUTS-DE-FRANCE

<i>Artemisia maritima subsp. maritima</i>	Armoise maritime
<i>Limonium vulgare</i>	Lilas de mer
<i>Atriplex laciniata</i>	Arroche laciniée

## L'AVIFAUNE

### Cordon de galets de Cayeux-sur-Mer nord

Entre l'agglomération de Cayeux-sur-Mer et la pointe du Hourdel, l'ensemble du cordon de galets est favorable à la nidification des Gravelots (Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu) et du Hibou des marais du 15/03 au 15/08.

Les Gravelots nichent directement sur les galets ou le sable, ils sont donc particulièrement sensibles au piétinement et au dérangement.



Grand Gravelot, adulte. Photo : Andreas Trepte, CC BY-SA 2.5 — Nid de Grand Gravelot sur le cordon de galets. Photo : JA. NOEL



Site de reproduction du Grand Gravelot à la pointe du Hourdel

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, le site étant trop vaste pour la création d'exclos, il est nécessaire d'interdire l'accès au cordon de galet. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque accès du site. Pour accéder à l'estran, il faut impérativement traverser le cordon de galets en utilisant les chemins existant au niveau du blockhaus du Hourdel, en face du hameau de La Mollière, ou en face du phare de Brighton (accès de l'exploitation Silmer).



Sur l'estran, si possible circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET L'APPB « CORDON DE GALETS DE LA MOLLIERE »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Cayeux-sur-Mer Sud Secteur 54



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

→ « plages de galets »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Galets de Cayeux sud et Hâble d'Ault :

Vaste cordon de galets, qui se prolonge à l'est de la voie de circulation principale au niveau du Hâble d'Ault pour constituer un exceptionnel complexe sur cordon de galets stabilisé, unique en France, allant des milieux secs à l'aquatique dulçaquicole et abritant des espèces et des végétations d'intérêt patrimonial majeur. Trois espèces protégées ont été observées dans cette maille à proximité des zones d'accès.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

D'une manière générale, sur ce secteur, il sera préférable de toujours emprunter le chemin carrossable qui longe la côte. Hormis les deux rampes de mise à l'eau (une au sud et une au nord), les accès aux cordons de galets puis à la mer depuis ce chemin doivent être essentiellement réservés aux piétons et devront faire l'objet d'un balisage. En cas de nécessité absolue, la circulation sur les cordons de galets avec des engins motorisés devra se faire au plus proche de la mer c'est à dire le moins possible sur les secteurs végétalisés même de manière très éparse. En cas d'impossibilité, un balisage devra être réalisé.

Les milieux situés à l'est du chemin longeant la côte (d'une grande richesse floristique et phytocénotique) doivent impérativement être préservés de toute circulation et pollution.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Polygonum raii* Renouée de Ray

*Crambe maritima* Choux marin

##### TAXONS PROTÉGÉS EN PICARDIE

*Atriplex glabriuscula* Arroche de Babington

## L'AVIFAUNE

#### Cordon de galets de Cayeux-sur-Mer sud

Entre l'agglomération de Cayeux-sur-Mer et la base nautique d'Onival, le sommet et la pente Est du cordon de galets sont est favorables à la nidification des Gravelots (Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu) et du Vanneau huppé entre le 15/03 et le 15/08.

Ces oiseaux nichent à même le sol sur les galets et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées. Ajoutons que les juvéniles sont nidifuges, et qu'après l'éclosion ils se déplacent sur le cordon de galets, voire vers les sites voisins comme la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, et peuvent donc traverser le chemin longeant le cordon.



Vanneau huppé en couvaison sur le cordon de galets à gauche, éclosion du même nid à droite. Photos : JA. NOEL



Site de reproduction du Grand Gravelot à la pointe du Hourdel

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, le site étant trop vaste pour la création d'un exclos complet, il est nécessaire de restreindre l'accès au cordon de galets pour les équipes de nettoyage. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque parking et accès du site.



Pour accéder à l'estran, il faudra impérativement traverser le cordon de galets à des endroits fixes, proches des rampes d'accès pour limiter la distance parcourue sur le site, et uniquement après contrôle par un ornithologue.

Si des nids sont observés sur le parcours, il sera nécessaire de procéder à la mise en place de protection spécifique (exclos autour du nid).

La vitesse sur le cordon de galets sera limitée à 15 km/h.

Sur l'estran, si possible circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET L'APPB « HÂBLE D'AULT »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) » ET LA RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DU HÂBLE D'AULT

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME





*Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Hâble d'Ault*

### Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) :

La réserve est clôturée et est constituée de bassins et de pelouses graveleuses. Ce site abrite toute l'année plusieurs espèces d'oiseaux sensibles nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Les bassins sont aménagés avec des filets pour y favoriser la nidification des espèces (Avocette élégante, Échasse blanche, Sterne caugek...). Cependant, ces bassins sont très proches du chemin et du cordon de galets, et sont donc sensibles aux dérangements toute l'année.

Les pelouses graveleuses au sud des bassins sont favorables à la nidification des Gravelots.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Toute l'année :
- Ne pas monter sur les talus qui entourent le site ;
  - Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords ;
  - Vitesse, réduite à 15 km/h sur le cordon de galets ;
  - Vitesse réduite à 30 km/h aux abords.

### Pelouse graveleuse au nord de la RCFS

Une zone de pelouse graveleuse s'étend au nord de la réserve de chasse. Elle abrite régulièrement la nidification de Petit Gravelot et du Traquet motteux qui sont des nicheurs peu communs à assez rares en Picardie.

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Du 15/03 au 15/08 :
- Ne pas pénétrer dans la zone ;
  - Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.





# Woignarue Nord Secteur 55



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « plages de galets »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Galets du Hâble d'Ault :

Vaste cordon de galets, qui se prolonge à l'est de la voie de circulation principale au niveau du Hâble d'Ault pour constituer un exceptionnel complexe sur cordon de galets stabilisé, unique en France, allant des milieux secs à l'aquatique dulçaquicole et abritant des espèces et des végétations d'intérêt patrimonial majeur. Deux espèces protégées ont été observées dans cette maille à proximité des zones d'accès.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

La circulation sur les cordons de galets avec des engins motorisés devra se faire le plus loin possible des secteurs végétalisés même de manière très éparse, qui abritent des populations de Choux marin. En cas d'impossibilité, un balisage devra être réalisé.

Les milieux situés à l'est du chemin longeant la côte (d'une grande richesse floristique et phytocénotique) doivent impérativement être préservés de toute circulation et pollution.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

##### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

*Crambe maritima* Choux marin

##### TAXONS PROTÉGÉS EN PICARDIE

*Centaurium littorale* Petite-centaurée littorale

## L'AVIFAUNE

### Cordon de galets de Cayeux-sur-Mer sud

Entre l'agglomération de Cayeux-sur-Mer et la base nautique d'Onival, le sommet et la pente Est du cordon de galets sont est favorables à la nidification des Gravelots (Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu) et du Vanneau huppé entre le 15/03 et le 15/08.

Ces oiseaux nichent à même le sol sur les galets et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées. Ajoutons que les juvéniles sont nidifuges, et qu'après l'éclosion ils se déplacent sur le cordon de galets, voire vers les sites voisins comme la Mare à Limicoles, et peuvent donc traverser le chemin longeant le cordon.



Vanneau huppé en couvaison sur le cordon de galets à gauche, éclosion du même nid à droite. Photos : JA. NOEL

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, le site étant trop vaste pour la création d'un exclos complet, il est nécessaire de restreindre l'accès au cordon de galets pour les équipes de nettoyage. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque parking et accès du site.



Pour accéder à l'estran, il faudra impérativement traverser le cordon de galets à des endroits fixes, proches des rampes d'accès pour limiter la distance parcourue sur le site, et uniquement après contrôle par un ornithologue.

Si des nids sont observés sur le parcours, il sera nécessaire de procéder à la mise en place de protection spécifique (exclos autour du nid).

La vitesse sur le cordon de galets sera limitée à 15 km/h.

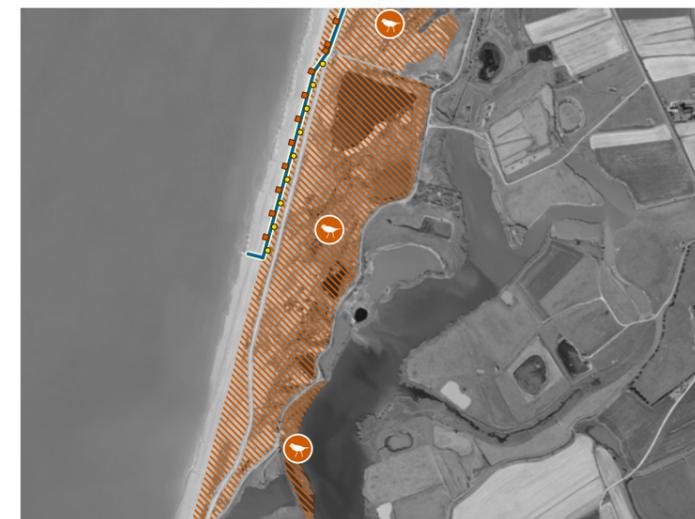
Sur l'estran, si possible circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.

### Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS)

L'année plusieurs espèces d'oiseaux sensibles nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Les bassins sont aménagés avec des îlots pour y favoriser la nidification des espèces (Avocette élégante, Échasse blanche, Sterne caugek...). Cependant, ces bassins sont très proches du chemin et du cordon de galets, et sont donc sensibles aux dérangements toute l'année.

Les pelouses graveleuses au sud des bassins sont favorables à la nidification des Gravelots.



Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Hâble d'Ault

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- Toute l'année :
- Ne pas monter sur les talus qui entourent le site ;
  - Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords ;
  - Vitesse, réduite à 15 km/h sur le cordon de galets ;
  - Vitesse réduite à 30km/h aux abords.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET L'APPB « HÂBLE D'AULT »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



### **La Mare à Limicoles**

Ce site clôturé est composé d'une prairie pâturée avec une longue mare aménagée pour les oiseaux.

Le plan d'eau est en effet parsemé d'îlots pour y favoriser la nidification des espèces de limicoles notamment (Avocette élégante, Échasse blanche, Vanneau huppé...). Cependant, ces derniers sont très proches du chemin et du cordon de galets, et sont donc sensibles aux dérangements en période de reproduction.



*Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Hâble d'Ault*

#### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

Du 15/03 au 15/08 :

- Ne pas monter sur les talus qui entourent le site ;
- Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords ;
- Vitesse, réduite à 15 km/h sur le cordon de galets ;
- Vitesse réduite à 30km/h aux abords.

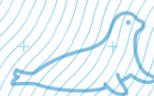


## **LES MAMMIFÈRES MARINS**

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR**

- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.





# Woignarue Sud Secteur 56



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :

- « plages de galets »
- « falaises et côtes rocheuses »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

En plus des recommandations précédentes, les principaux sites abritant des végétations et des espèces ultrasensibles, qui peuvent être visualisées sur les cartes opérationnelles, font l'objet de préconisations spécifiques.

#### Galets du Hâble d'Ault :

Cette maille abrite l'extrémité sud du Hâble d'Ault, qui constitue un exceptionnel complexe sur cordon de galets stabilisé, unique en France, allant des milieux secs à l'aquatique dulçaquicole et abritant des espèces et des végétations d'intérêt patrimonial majeur.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

La circulation sur les cordons de galets avec des engins motorisés devra se faire le plus loin possible des secteurs végétalisés même de manière très éparse, qui abritent des populations de Choux marin. En cas d'impossibilité, un balisage devra être réalisé.

#### LE BALISAGE DES STATIONS

Balisage des stations de plantes protégées ou menacées situées à proximité des zones d'accès :

#### TAXONS PROTÉGÉS AU NIVEAU NATIONAL

<i>Crambe maritima</i>	Choux marin
------------------------	-------------

## L'AVIFAUNE

### Cordon de galets de Cayeux-sur-Mer sud

Entre l'agglomération de Cayeux-sur-Mer et la base nautique d'Onival, le sommet et la pente Est du cordon de galets sont est favorables à la nidification des Gravelots (Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu) et du Vanneau huppé entre le 15/03 et le 15/08.

Ces oiseaux nichent à même le sol sur les galets et sont donc très sensibles aux dérangements et au piétinement des couvées. Ajoutons que les juvéniles sont nidifuges, et qu'après l'éclosion ils se déplacent sur le cordon de galets, voire vers les bassins ou prairies humides voisines, et peuvent donc traverser le chemin longeant le cordon.



Vanneau huppé en couvaison sur le cordon de galets à gauche, éclosion du même nid à droite. Photos : JA. NOEL

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Entre le 15/03 et le 15/08, le site étant trop vaste pour la création d'un exclos complet, il est nécessaire de restreindre l'accès au cordon de galets pour les équipes de nettoyage. Il faudra assurer la mise en place de panneaux d'information à chaque parking et accès du site.



Pour accéder à l'estran, il faudra impérativement traverser le cordon de galets à des endroits fixes, proches des rampes d'accès pour limiter la distance parcourue sur le site, et uniquement après contrôle par un ornithologue.

Si des nids sont observés sur le parcours, il sera nécessaire de procéder à la mise en place de protection spécifique (exclos autour du nid).

La vitesse sur le cordon de galets sera limitée à 15 km/h.

Sur l'estran, si possible circuler sur le sable mouillé, et en cas d'observation d'individu(s) de Gravelot, s'éloigner de 50 m.

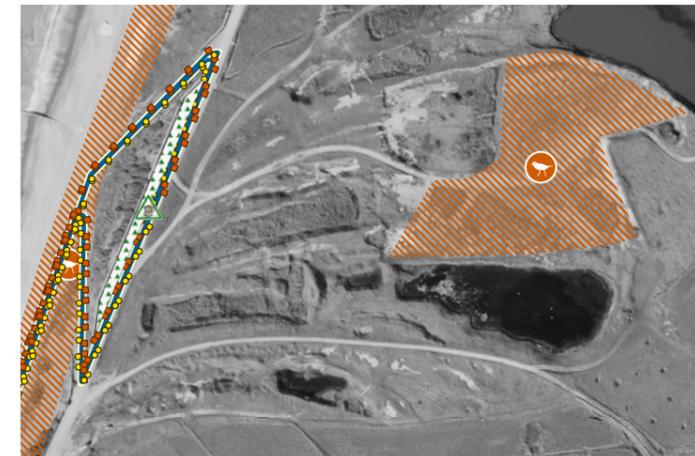
### Pelouse graveleuse des « Lirettes »

Ce site a la particularité de présenter des pelouses graveleuses rases isolées autour de prairies humides. Il accueille régulièrement des couples nicheurs de Petit Gravelot. Le Petit Gravelot pond ses œufs directement sur le sol, il est donc très sensible aux dérangements et au piétinement.

Situé à plus de 150m des sites logistiques, le risque de dérangement lié aux opérations de nettoyage sur ce site est assez faible.



Petit Gravelot adulte à gauche Photo : JA. NOEL — Nid de Grand Gravelot sur le cordon de galets. Photo : JA. NOEL



Pelouse graveleuse des Lirettes

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :

- Ne pas pénétrer dans la zone ;
- Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET L'APPB « HÂBLE D'AULT »

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

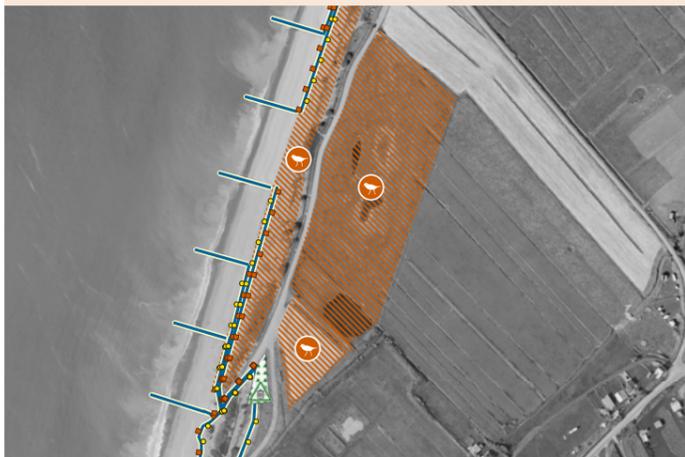
SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME





### Marais d'Onival

Cette prairie humide abrite la reproduction de certains limicoles comme l'Avocette élégante et l'Échasse blanche. Elle attire également les adultes avec des poussins ayant éclos sur le cordons de galets (Vanneau huppé, Gravelots) qui sont alors amenés à traverser le chemin longeant le cordon.



#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :

- Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords ;
- Limiter la vitesse à 30km/h aux abords.



### Plateforme de stockage de galets d'Onival :

Ce site n'est favorable à l'avifaune nicheuse que lorsqu'il n'est pas utilisé pour le stockage de galets à destination du rechargement du cordon de galets. Il s'agit en effet d'une pelouse graveleuse qui abrite occasionnellement la nidification du Petit Gravelot.

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

Du 15/03 au 15/08 :

- Limiter le bruit (avertisseur sonore, cris) sur les parkings et accès aux abords ;
- Ne pas pénétrer dans la zone.

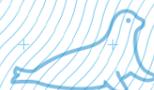


## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

#### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

- En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.





# Ault et St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly Secteur 57



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « falaises et côtes rocheuses »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

Pas de préconisations particulières en plus des recommandations générales évoquées au paragraphe précédent.

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

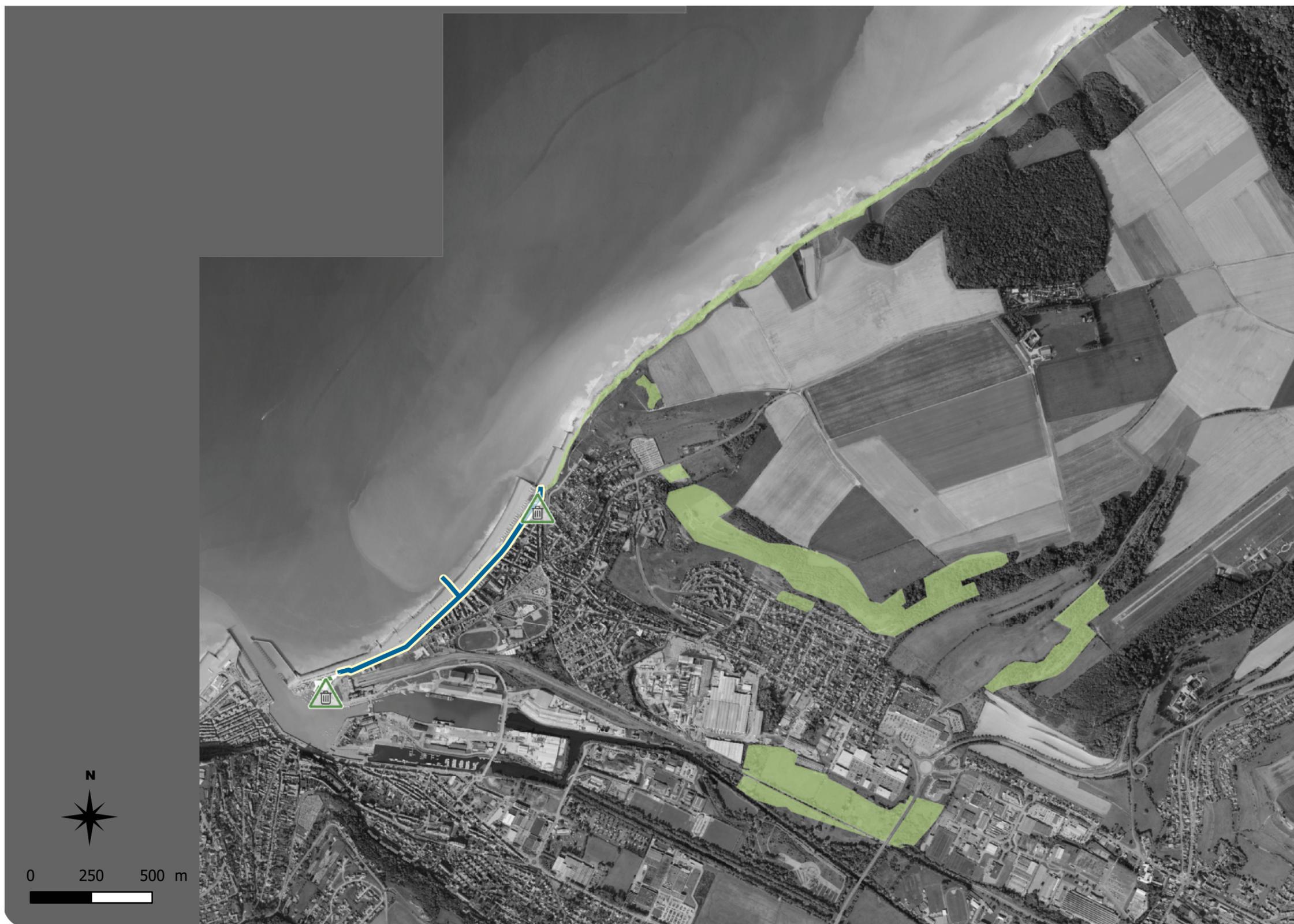
PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



# Mers-les-Bains Secteur 58



## DONNÉES LOGISTIQUES

### Stockage primaire des déchets (et bases logistiques)

-  Enjeux écologiques à proximité voir table attributaire
-  Pas d'enjeux écologiques à proximité

### Accès et itinéraires du domaine public maritime

-  Engins lourds
-  Engins légers
-  Quads
-  Piétons

### Enjeux présents sur itinéraire (voir table attributaire pour détails)

-  Faune
-  Flore

## SENSIBILITÉ FLORE ET HABITATS

### Habitats

-  Sensibles
-  Ultrasensibles

### Flore

-  Balisage flore ponctuel

## SENSIBILITÉ FAUNE

### Zone sensible avifaune estivale

-  Sites vulnérables en période estivale

### Reposoirs de phoques

-  Zone ultrasensible
-  Zone sensible

## LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS

### 1. Recommandations générales

Il est important de prendre connaissance de la liste des recommandations générales et des recommandations pour les grands types de milieux suivants (BLONDEL & GELEZ, 2021) :  
 → « falaises et côtes rocheuses »

### 2. Recommandations spécifiques pour certains secteurs ultrasensibles

Pas de préconisations particulières en plus des recommandations générales évoquées au paragraphe précédent.

## L'AVIFAUNE

Cette maille ne présente pas de secteur particulièrement sensible pour les oiseaux.

## LES MAMMIFÈRES MARINS

Aucun enjeu mammifères marins spécifique n'est pas à répertorier sur ce secteur. Toutefois, une présence aléatoire d'individus peut être recensée tout au long de l'année, qu'ils soient simplement posés (jeunes ou adultes au repos) ou échoués (animal vivant en détresse ou animal mort).

### RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR

→ En cas de découverte d'un mammifère marin sur le secteur, mort comme vivant, contacter l'Observatoire Pelagis (05 46 44 99 10, permanence 7j/7). Il dépêchera ainsi des correspondants locaux sur place, qui pourront intervenir en conséquence.



## GESTIONNAIRES DE SITES À MOBILISER

DDTM/DML POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL « BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME », LE SITE RAMSAR « BAIE DE SOMME »

PNM EPMO ET SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD POUR LA ZSC « ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) »

CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR DE NOMBREUX SITES

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES POUR LE PNR BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME



En cas de pollution majeure par hydrocarbure sur le littoral, l'Atlas de sensibilité POLMAR-Terre permet d'identifier et de hiérarchiser les sites sensibles, à l'échelle départementale.

Le premier tome de l'Atlas est une aide à la décision, et fait l'inventaire des sites sensibles du département. Le second tome aide aux opérations en organisant les différents aspects des chantiers tout en prenant en compte les milieux naturels.

La rédaction de l'Atlas de sensibilité POLMAR-Terre a été piloté par la DREAL Hauts-de-France, avec l'appui du CEREMA Hauts-de-France, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, du Pas-de-Calais, et du Nord, du Conservatoire Botanique National de Bailleul, d'Écosphère, de Picardie Nature, de la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme et de Chasseur en Somme.

**DREAL Hauts-de-France**

44 rue de Tournai - CS 40 249 59019 Lille CEDEX